

PLAN LIBRE

Le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées

Ariège
Aveyron
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Lot
Tarn
Tarn-et-Garonne

084

Septembre 2010

Université / Parcours de rentrée
Voyage en Chine - Impressions
Le Corbusier : Saint-Gaudens
Fabrication du paysage et de la ville durable
ZAC de Monges Croix du Sud à Cornebarrieu
Rendez-Vous de l'Architecture 2010



2,00 euros

ÉDITORIAL

Michèle de Hoÿm de Marien

La XXIVème édition des RENDEZ-VOUS DE L'ARCHITECTURE se tiendra le jeudi 7 octobre 2010 au Stadium de Toulouse. Depuis l'année dernière l'Ordre des Architectes et la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées ont imaginé proposer chaque année un nouveau lieu pour le déroulement de cette journée. La XXIIIème édition a trouvé sa place au Théâtre Garonne – réhabilité par les architectes Nicole Roux-Loupiac et Jean Philippe Loupiac – L'espace choisi par les architectes nous semblait porter les valeurs de qualité, de complexité et de créativité de notre métier. Valeurs défendues par l'Ordre et la Maison au travers de leurs actions.

Cette année, la proposition est venue des industriels, partenaires fidèles, indispensables et efficaces de cette manifestation. Ils ont choisi le Stadium, équipement public sportif important de Toulouse construit par l'architecte Jean Montariol en 1937, réhabilité et agrandi en 1998 par les architectes Cardete Huet / Pierre Ferret / Hok.

La journée se déroulera sur un rythme soutenu qui regroupera trois conférences, la prestation de serment de la promotion 2009-2010 des architectes inscrits à l'Ordre Midi-Pyrénées, le lancement de la 5ème édition des Rendez-Vous Architecture & Cinéma et la présentation d'une exposition.

La variété et la qualité des démarches ont dirigé le choix des conférenciers. Patrick Arotcharen architecte et architecte Conseil dont un des projets connu est le siège social de Quicksilver Europe à Saint Jean de Luz, Michel Hoessler urbaniste paysagiste de l'agence TER (Henri Bava, Michel Hoessler, Olivier Philippe) qui a réalisé entre autres avec

Jacques Ferrier le pavillon de la France de l'Exposition Universelle de Shanghai 2010 et Marc Mimram architecte, ingénieur et enseignant à Marne-la-Vallée, grand spécialiste des ouvrages d'art, ponts et passerelles - passerelle des « Deux Rives » entre les deux parties du jardin situées à Strasbourg et à Kehl - mais aussi d'équipements publics. Tous trois nous présenteront leur travail et le développement de projets récents.

Enfin, je voudrais ici remercier pour sa nouvelle composition, Sylvie Assassin, qui tous les deux ans depuis 2003, nous fabrique un nouveau « Rendez-Vous Architecture & Cinéma ». Souvenons-nous par exemple des perles présentées en 2006 autour du thème « Plans Logement », où furent projetés un court-métrage muet tourné en 1920 par Buster Keaton et Edward F. Cline « La maison démontable », auquel était associée une création musicale de Jean-Paul Raffit, Olivier Capelle et Jean-Denis Rivaleau, et le documentaire « Fernand Pouillon le roman d'un architecte » de Christian Meunier suivi d'un débat avec Jean-Paul Siam, ancien collaborateur de F. Pouillon. Sylvie nous offre un événement fait d'un travail énorme de recherche, d'organisation et de présentation originale de documentaires et de films que, sans elle, nous n'aurions peut-être pas approchés. Cette 5ème édition a pour thème « La maison », elle voyagera dans les départements de notre région aux mois de novembre et décembre.

Il vous reste à venir partager cette journée que nous espérons confraternelle et conviviale.

MAISON DE L'ARCHITECTURE Midi-Pyrénées

Adhésion / Abonnement / Commande

○ Bulletin d'adhésion 2010

Professionnels : 50 euros / Étudiants : 20 euros

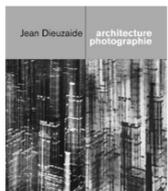
Être adhérent à la Maison de l'Architecture permet de devenir un membre actif (prendre part aux décisions, aux assemblées générales annuelles...), d'être abonné à Plan Libre et de soutenir le programme et les actions de l'association (Expositions, Plan Libre, Prix Architecture...).

Un ouvrage au choix parmi les six déjà publiés est offert sur simple demande.

○ Bulletin d'abonnement à Plan libre pour une durée de 1 an / 10 numéros

Professionnels : 20 euros / Étudiants : 10 euros

○ Publications de la Maison de l'Architecture : 10 euros l'exemplaire



Jean Dieuzaide. Architecture, photographie



Pack Prix Architecture. Années 2001 + 2003 + 2005



Prix Architecture Année 2007



Prix Architecture Année 2009



Plan Libre. Recueil articles cahiers centraux 2002-2006

Plan libre, le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées

MAISON DE L'ARCHITECTURE Midi-Pyrénées

Edition
Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées
45, rue Jacques Gamelin 31100. Toulouse
tél. 05 61 53 19 89 / ma-mp@wanadoo.fr
Dépôt légal à parution

N° ISSN 1638 4776

Directeur de la publication
Pierre Duffau.

Rédacteur en chef
Jean-Manuel Puig.

Bureau de rédaction
Bernard Catllar, Daniel Estévez, Véronique Joffre.

Comité de rédaction
Sylvie Assassin, Nathalie Bruyère, Philippe Cirgue, Danièle Damon, Vincent Defos Du Rau, Gérard Ringon, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret.

Coordination
Aurélie Bayol.

Informations Cahiers de l'Ordre
Martine Aires.

Ont participé à ce numéro
Christine Alexandre, Sylvie Assassin, Bernard Catllar, Philippe Cirgue, GGR architectes, Michèle de Hoÿm de Marien, Marylène Kerlovéou, Marie-Martine Lissarrague, Puig-Pujol architectures.

Graphisme
Bachs estudi gràfic. Marta Bachs, Laurie Berho, Anissa Mérot.

Impression
SRI Rotative.

Pour écrire dans Plan Libre contactez le bureau de rédaction à la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées. La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.

Plan Libre est édité tous les mois à l'initiative de la Maison de l'Architecture avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Midi-Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute-Garonne, la Mairie de Toulouse et le Club des partenaires : NPN, Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi, Technal, VM Zinc.

Nom Prénom

Profession Société

Adresse

Tél. E-mail

Le bulletin d'adhésion ou d'abonnement complété, est à renvoyer accompagné du règlement à :
Plan Libre / Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées, 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse / E-mail: ma-mp@wanadoo.fr



ACTIVITÉS

MAISON DE
L'ARCHITECTURE
Midi-Pyrénées

Exposition

**Université / Parcours de rentrée
du 15.09 au 22.10.2010, L'îlot 45 / Maison de l'Architecture**

La Maison de l'Architecture vous propose une promenade d'architectures universitaires récentes à Toulouse.
Du Mirail à Saint-Aubin, de Ranguel à Labège, nous cheminerons pour le plaisir au sein de la Fabrique Culturelle, des laboratoires de recherche de l'ENSEEIH, de la Bibliothèque de l'Université des Sciences, des bureaux de l'UFR STAPS, de la Halle technologique de l'UFRM et de l'ENSIACET.
Ces six programmes du Contrat de Plan Etat Région U3M, cofinancés par le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute-Garonne, la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, le Sicoval et par l'Etat, accompagnent les ambitions culturelles, scientifiques et humaines des pôles universitaires toulousains.
Elles sont illustrées avec talent et subtilité par les architectures des agences Gouwy – Grima – Rames, Dominique Alet, Espagno - Milani, Munvez - Castel - Morel, 360 ° Gaudu - Bekkoucha, Michel Rémon.

Vernissage le 14.09.2010 / 18h30

L'îlot 45 . Maison de l'Architecture
45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse
entrée libre du lundi au vendredi de 09h30 à 17h30

Événement

**Les 24^{èmes} Rendez-Vous de
l'Architecture
Le 07.10.2010
Stadium de Toulouse**

Voir programme détaillé de la journée en page 16 de ce numéro.

Organisation : Ordre des architectes Midi-Pyrénées et Maison de l'architecture Midi-Pyrénées

AGENDA

Exposition

**« Désordre »
du 10.09 au 28.10.2010 - Murs du jardin Raymond VI, Toulouse
Gregg Ellis - William Klein - Yves Jeanmougin - Claire Hugonnet
du 20.09 au 5.10.2010- Laboratoire Photon, Toulouse
Laurent Filoche**

La question du désordre est intrinsèquement, voire exclusivement, liée à chaque individu. Qu'il s'impose, chez Gregg Ellis, dans une sorte d'immobilisme prophétisant une hypnotique présence, qu'il triomphe dans des jeux de société subtilement écharpés par Claire Hugonnet, ou qu'il soit transcendé si sensiblement par l'humanisme lyrique dont fait preuve Yves Jeanmougin, le désordre irrigue les centres nerveux d'un territoire mental indisposé aux conduites ordinaires.
Quant à William Klein, ses personnages, héros involontaires sous influence ou seuls au milieu de tous, à rebrousse-poil de nos attitudes stéréotypées, ne guettent pas notre approbation et ne font pas semblant de jongler avec l'absurde.

William Klein sera à la librairie Ombres Blanches le samedi 11 septembre à 17h.

Organisation : Association Biz'art populaire : Tél. : 06 19 80 52 69 – Mail : pruneberest@yahoo.fr

Exposition

**La tambouille
Du 11.09 au 06.11.2010,
Médiathèque de Nègrepelisse**

Le plasticien Cyril Hatt développe une pratique de la sculpture singulière au sein de laquelle la photographie se fait volume. Invité en résidence afin de proposer sa propre lecture de Nègrepelisse, il s'est notamment intéressé au marché et à ses produits frais ainsi qu'à notre rapport aux objets quotidiens présents dans une cuisine. Ingrédients, fruits et légumes, ustensiles, batteries de casseroles ou encore appareils électroménagers sont les sujets de ces nouvelles créations.

Organisation : La cuisine centre de création art et design appliqués à l'alimentation – www.la-cuisine.fr

Événement

**Journées européennes du patrimoine
Les 18 et 19.09.2010**

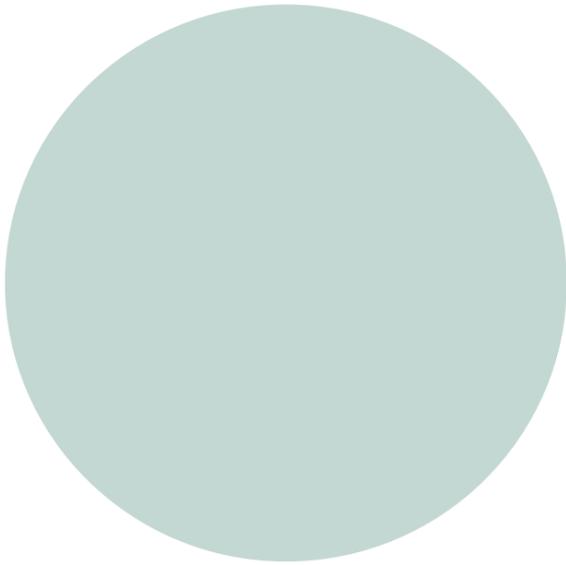
3 rendez-vous conviviaux pour goûter aux plaisirs de la ville contemporaine
arc en rêve centre d'architecture propose des « pique-niques » d'architecture, pour revisiter les grands projets qui ont dessiné la ville du XXI^e siècle.

www.arcenreve.com

Festival

**Printemps de septembre
Festival de création contemporaine
Du 24.09. au 17.10.2010,
Toulouse , Cahors et Reims**

www.printempsdesseptembre.com



VOYAGE EN CHINE IMPRESSIONS

Écrire sur une voyage est une chose difficile. On ne partage certainement pas ce que l'on vit, même si l'on découvre ensemble, même si l'on marche sur les mêmes chemins.

SHANGHAI : le milieu de l'empire du milieu, la démesure

L'idée d'aller à la rencontre d'un pays et plus justement à la rencontre de deux villes, s'est vite mutée en une réalité plus dure ; une immersion immédiate dans un décor urbain outrancier, étrangement reconnaissable, où flotte cependant un esprit insondable, le souffle d'une culture inconnue. Cette ville imaginée comme étrangère, et pourtant curieusement si proche dans son apparence, pose question.

Cette démesure, ce déchaînement de fer, de verre, de béton, de bitume, est le résultat d'une réelle volonté de faire mieux. Faire mieux que l'Amérique érigée en concurrente : New World Trade Center, prénoms américains donnés aux enfants, langage américain, marques internationales, plus grandes banques du Monde dans les plus hauts gratte-ciel, etc...

Shanghai la déchaînée...

Pas si sûre.

Aux superlatifs exhibés sans honte, sans appréhension de l'avenir (dans les deux sens), se rajoutent le balayage de la mémoire, et peu à peu, le vide de sens.

Etrange sentiment que procure l'arrivée dans un pays millénaire, hermétique, par cette porte là.

Shanghai montrée aux touristes, au monde qui fait affaire avec elle : les tours les plus hautes, les rocadés superposés qui se croisent, les espaces verts saupoudrés dans la ville, taillés de près, les rocadés fleuries, les tours plus hautes encore et d'autres rocadés encore et encore... Une maquette gigantesque nous attend – la plus grande du monde – qui présente l'étendue de la ville (24 millions d'âmes). Epoustouflant.

La ville sans quartier lisible, la ville sans place publique, la ville à la mémoire qui s'efface dans les nuits illuminées de ShangHaï-Vegas. Plus de vélos, 20 millions de personnes avec voitures polluantes, et embouteillages à perte de vue. La « vitrine » sur l'Occident, conquérante, abrite l'exposition universelle. Pour ce faire, des dizaines de milliers de personnes « déplacées »... c'est peu nous dit-on ... des agriculteurs, des pêcheurs ... Où ? Comment ?

Shanghai des années trente, vaguement préservée, transformée en quartier « carte postale », pour touristes en mal de nostalgie.

Les touristes chinois de l'exposition universelle – la plus grande du monde... – visitent nombreux, ordonnés, souriants, en jeans et en jogging. Seules les myriades d'ombrelles des femmes rappellent que nous sommes en Asie, la clarté de la peau a son importance. Les regards incrédules, éblouis, des vieux couples devant ces démonstrations architecturales éphémères, trahissent leur voyage dans le temps. Une accélération pied au plancher. Alors que les multimilliardaires dégustent des champagnes cosmopolites dans les « Pent House » de leurs tours vertigineuses, la classe moyenne se répand sagement dans les dédales des rues désincarnées, en sirotant un Coca. Où sont passés les 20 millions restants ? Comment vivent-ils ? Nous n'avons pas eu le temps de nous perdre.

PEKIN : contrastes

Pékin, à deux heures d'avion de Shanghai, resplendit autour de la Cité interdite. Entouré de montagnes d'où ruisselle l'eau qui l'abreuve, le cœur battant de la Place Tien an Men, encore vivant dans les mémoires de ceux qui avaient l'âge d'affronter les chars, s'anesthésie peu à peu à grand renfort de constructions pour en réduire l'étendue. Le mausolée de Mao, curieusement, génère des files interminables, alors que, fluides et grouillants, des groupes de visiteurs s'évertuent à suivre la bannière de leur guide dans le labyrinthe aux 999 temples sacrés.

Notre confrère sur site depuis quatre ans, nous expliquera l'architecture à travers les magnifiques constructions de tours de bureaux (encore elles), où les gens peuvent également dormir : les « small office home ».

Pas de réel permis de construire, un permis de planning est exigé, et un permis de façade, soumis au Design Institute de la ville qui les validera. L'architecte ne maîtrisera pas le chantier, ni le résultat. Le programme esquissé peut varier plusieurs fois en cours de chantier, mais pas la date de réception et la sacro-sainte apparence. Les structures poteaux/poutres surdimensionnées s'élèvent alors très rapidement, le bardage métal vient draper le tout. A la question « y-a-t-il des programmes d'habitats ? », je n'ai pas eu de réponse. Les tours de bureaux et magasins, c'est mieux.

Alors que Shanghai a une évolution polycentrique, Pékin évolue par quartier. La municipalité vend les terrains à des promoteurs qui, en compensation, doivent garder les gens sur le site ... Oui mais ... Dans ce flou concernant les questions sociales, seuls les prix et les mètres carrés construits, nous sont exprimés clairement : de 20 000 yuans le m² en 2000, il est passé très rapidement au double en 2010. Moins flagrant qu'à Shanghai, les quantités deviennent peu à peu les constituants d'une nouvelle mémoire. L'anglais aussi.

« Sunlight Nord Sud », « 2 pièces exposées minimum 2 heures en hiver », « Landscape important » Chauffage central 5 mois de mi Novembre à mi Mars, énergie : charbon. Pas de cibles HQE mais des parkings vélos souterrains. Alors que Taiwan, Hongkong, Singapour, Canada, Australie investissent à tout va, nous dînons chez l'habitant, dans le quartier des maisons ancestrales aux cours carrées, où le yin et le yang obligeaient à un rituel de construction, de déplacement, d'échange quotidien.

Etrangement, cette symbolique millénaire nous rapproche alors de l'humain, et plus tard, au théâtre rouge, les résonances de l'Opéra chinois qui remontent des profondeurs du temps, démontrent la violence des changements en cours. L'égalité de la pauvreté sur fond d'oppression est remplacée jour après jour par une furieuse envie de conquête d'une élite commerçante qui creuse très profondément aujourd'hui les inégalités. Le vide idéologique s'installe, le nationalisme à tête de dragon se glisse dans les rues avec des dollars dans les yeux.

Pourtant dans les yeux de nos guides, et malgré toute la force de leur témoignage, se dégage au moment du départ, toute l'émouvante fragilité d'un homme et d'une femme qui ont fait passer un message et qui s'en vont, sans se retourner.

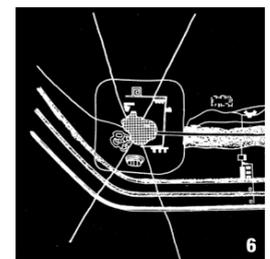
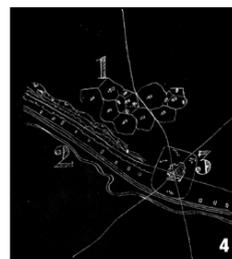
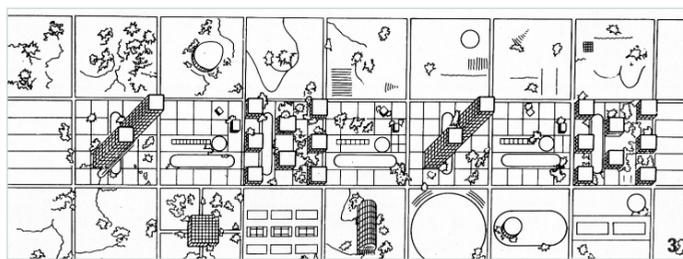
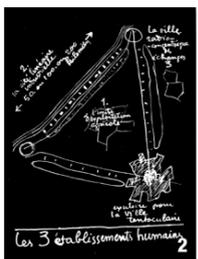
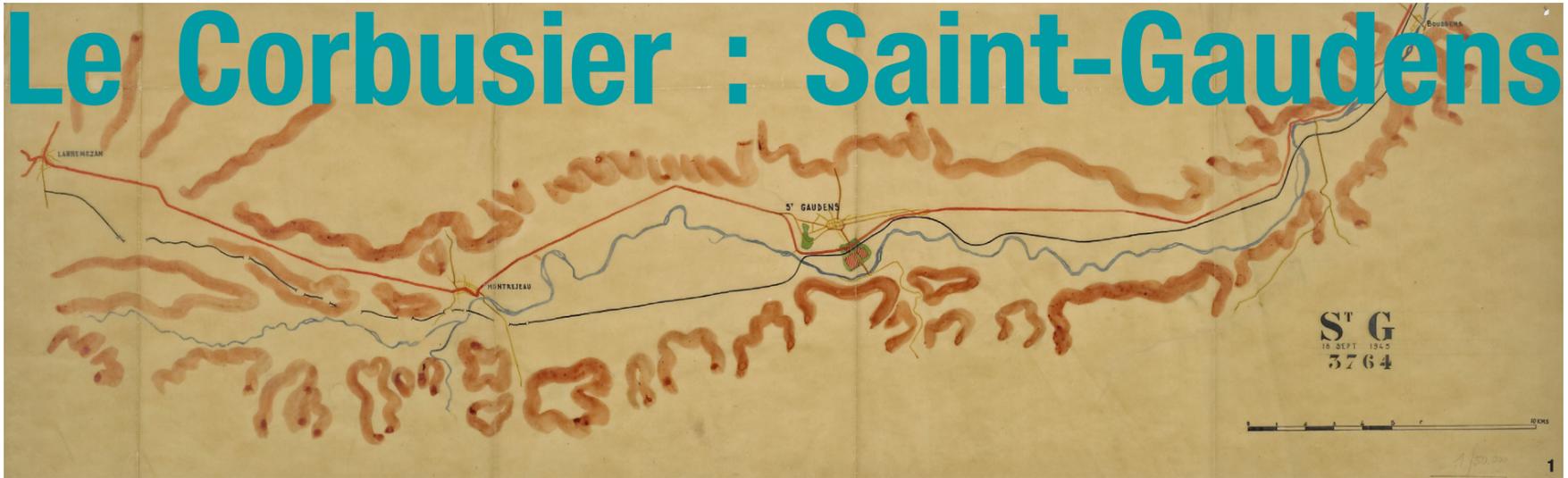
Une très belle rencontre, celle-là.



Marylène Kerlovéou, architecte

©photo: Pascal Servin, architecte

Le Corbusier : Saint-Gaudens



1 - PLAN DIRECTEUR DE LA RÉGION PYRÉNÉENNE

Le projet d'urbanisme de Saint-Gaudens n'est pour Le Corbusier qu'un des éléments de son Plan Directeur de la Région Pyrénéenne.

Nous pouvons nous en rendre compte dans une de ces notes du 18 août 1945⁽¹⁾ « ... signer contrat Saint-Gaudens et extension du contrat Toulouse-Bayonne... »

Il paraît vraisemblable que lors de son séjour à Ozon (Hautes-Pyrénées)⁽²⁾ en 1940, il ait circulé dans tout le Comminges et que de fréquents voyages à Toulouse⁽³⁾ lui ont fait connaître ce territoire.

Nous essayerons dans un autre chapitre de voir comment ses contacts d'avant-guerre et ceux des années 1940-1945 avec des personnalités de la région ou ayant des attaches avec celle-ci ont pu lui apporter des informations et l'ont peut être incité à s'intéresser à ce territoire.

En examinant son séjour dans notre région, il nous est apparu que les 3 projets étudiés pouvaient être mis en parallèle avec les théories présentées dans son livre « *Les Trois Établissements Humains* » publié chez Denoël en 1945. Lors de son séjour à Ozon, il avait projeté un « Village Radieux » à mi-chemin entre les villages de Ozon, Tournay, Lanespède, Darré (Hautes-Pyrénées)⁽⁴⁾.

De même, à Ozon, il avait dessiné avec son cousin Pierre Jeanneret le projet de maisons pour les ouvriers et les ingénieurs de l'usine de produits azotés S.P.A. (Société des Produits Azotés) à Lannemezan (Hautes-Pyrénées)⁽⁵⁾.

En 1940, la S.P.A. avait des usines à Bellegarde (Ain), Marignac (Haute-Garonne), Martigny (Suisse) et Lannemezan.

Au cours de ses trois voyages à Moscou entre 1928 et 1930, il suit les débats au sujet de la construction de la « ville socialiste ». Deux tendances s'affrontaient : les tenants du concept « d'urbanisation » et d'autre part le « désurbanisme »⁽⁶⁾.

Les trois projets qui ont occupé Le Corbusier au cours des années 1940 et 1945 dans notre région semblent répondre au schéma emblématique des « *Trois Établissements Humains* ».

1 - Le Village Coopératif (Village Radieux) Projet au centre du triangle des trois villages.

2 - La Cité Linéaire Industrielle de 50, 100 ou 200 km. Celle-ci est indiquée dans le schéma n°6 du 18 mai 1945⁽⁷⁾ qui développe l'industrie le long de l'axe de circulation – routier et ferroviaire (2 des 4 routes) entre Toulouse et Bayonne. Dans le texte de présentation du « *Plan Directeur de la Région Pyrénéenne* » signé Le Corbusier et Marcel Lods du 7 décembre 1945 et envoyé à Raoul Dautry, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, il y a la liste suivante : la vallée Toulouse-Boussens (Toulouse et sa région non comprise)⁽⁸⁾ / la vallée de Saint-Gaudens-Montréjeau / le plateau de Lannemezan / Tarbes-Pau.

3 - La ville radiocentrique des échanges

Projet d'urbanisme de la ville de Saint-Gaudens.

Selon le schéma n°6 : Lannemezan, Tarbes, Lourdes, Pau. Peut-être que les parallèles entre ces projets de

Le Corbusier des années 1940-1945 et les schémas des *Trois Établissements Humains* peuvent sembler distants mais l'insistance de Le Corbusier à vouloir développer ce Plan Directeur de la Région Pyrénéenne me porte à croire que ces projets furent un des laboratoires de sa pensée qu'il voulait concrétiser dans leur réalité.

1-1 - « Ferme Radieuse » « Village Radieux ».

Ces quelques repères bibliographiques classés chronologiquement nous permettent de nous rendre compte de l'intérêt de Le Corbusier pour le nouvel habitat rural qui n'était qu'un élément de l'équilibre du territoire.

A – le texte écrit le 6 avril 1934 « *la Ferme Radieuse* » « *le Village Radieux* » fut publié dans la revue « *l'Homme Réel* » n°4 d'avril 1934. Dans celui-ci, nous pourrions trouver un programme de réorganisation rurale qui est présenté en plusieurs points :
« ... réorganiser la distribution du sol. Fixer le statut de la famille paysanne sur sa terre. Créer les fermes, outils de travail et foyers de la vie propre, saine, disciplinée. Organiser le village dans son rôle de pourvoyeur des besoins de la ferme et de la distribution des produits de la ferme. »

B – Dans le livre « *La Ville Radieuse* », le texte « *La Ferme Radieuse – Le Village Radieux* » de 1934 est repris et complété par « *Quelques précisions sur la Ferme Radieuse et le Village Radieux* ».

C – Dans l'ouvrage : « *Des canons, des munitions ? merci ! des logis, svp* », monographie du « Pavillon des Temps Nouveaux » à l'exposition internationale « Art et Technique » de Paris en 1937, publié en 1938, le projet de « *Réforme Agricole* » s'appuie sur les textes, plans et maquettes de la « *Ferme Radieuse* » et du « *Village Coopératif* ». (Le Corbusier change la dénomination en 1964 pour Centre Coopératif). Le village coopératif est composé : « ... Silo, hangar des machines agricoles communes et ateliers de réparations mécaniques ; coopérative de ravitaillement – Ecole-Poste-Corps de logis (Immeuble RDC+6 niveaux de duplex), logements destinés aux mécaniciens, forgerons, manutentionnaires, coiffeurs, vendeurs, instituteurs, un étage pour les célibataires-apprentis ..., Club, Mairie ... »

Projet étudié en collaboration avec Norbert Bézard, ouvrier agricole, pour le village de Piacé (Sarthe) dont était originaire ce syndicaliste.

1-2 - URSS – Urbanisation – Désurbanisme.

Malgré leurs différences, ces deux concepts : Urbanisation – Désurbanisme partageaient certains points de vue : L'architecture comme vecteur indispensable des nouvelles relations sociales, en donnant forme à celles-ci. Un autre point d'accord était que les grandes cités n'étaient plus porteuses de progrès. Le concept de la « *ville idéale* » était, dû à la nouvelle situation, dépassé. Les débats portaient sur un modèle de distribution de la population sur tout le territoire, en essayant de rapprocher, de combler l'écart

entre l'homme et la nature.

Le Corbusier, à l'occasion des projets sur la « ville verte » aux environs de Moscou, repousse les théories des désurbanistes.

Ce projet (1930) de Mikhaïl Bartch et Moïse Ginzburg, privilégie les thèses des désurbanistes, diffusant les logements et les services collectifs le long des voies de desserte, tout ceci avec un maximum de contact avec la nature.

Ces thèses allaient à l'encontre des projets de Le Corbusier : « *ville contemporaine de 3 millions d'habitants* » (1922) et du « *Plan Voisin* » de 1925⁽⁹⁾.

Une polémique s'engagea avec Ginzburg que nous pouvons suivre dans le chapitre : « *Atmosphère Moscovite* »⁽¹⁰⁾.

Cette « *réponse à Moscou* » sera à l'origine du livre de Le Corbusier « *la Ville Radieuse* » publié en 1935. Un autre débat a lieu, lors du concours destiné à créer un centre métallurgique à Magnitogorsk.

Leonidov / Milioutine / Bartch-Ohitovitch-Vladimirov présentent des projets de tendance désurbaniste. Ils proposaient la création de communautés de dimensions contrôlables, se répartissant régulièrement sur le territoire en s'appuyant sur les axes de circulation – terre-fer-eau. Aucune partie ne devait être dominante par son poids économique ou par la concentration en son sein de pouvoirs centralisés à l'excès.

Milioutine, dans son livre : « *Socgorod* » présente ses théories de « ville linéaire » qui n'est qu'un des fondements des théories désurbanistes.

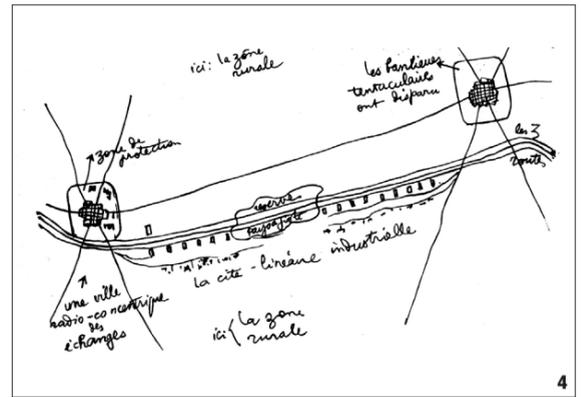
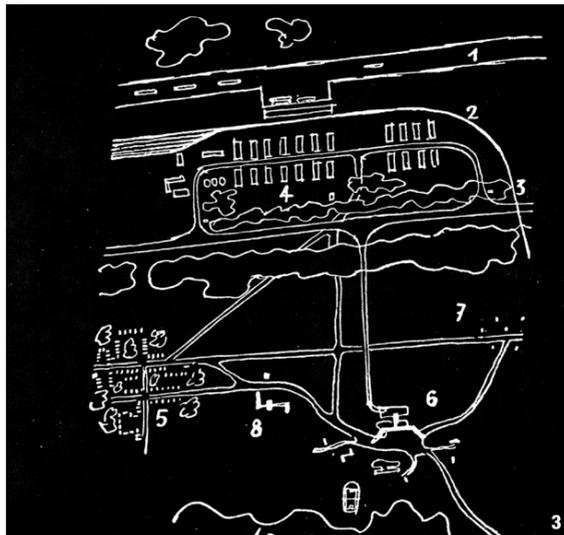
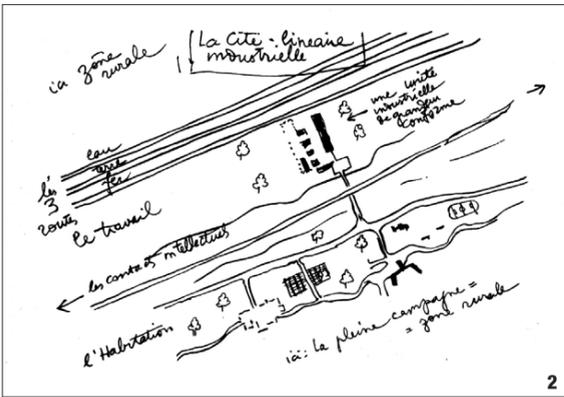
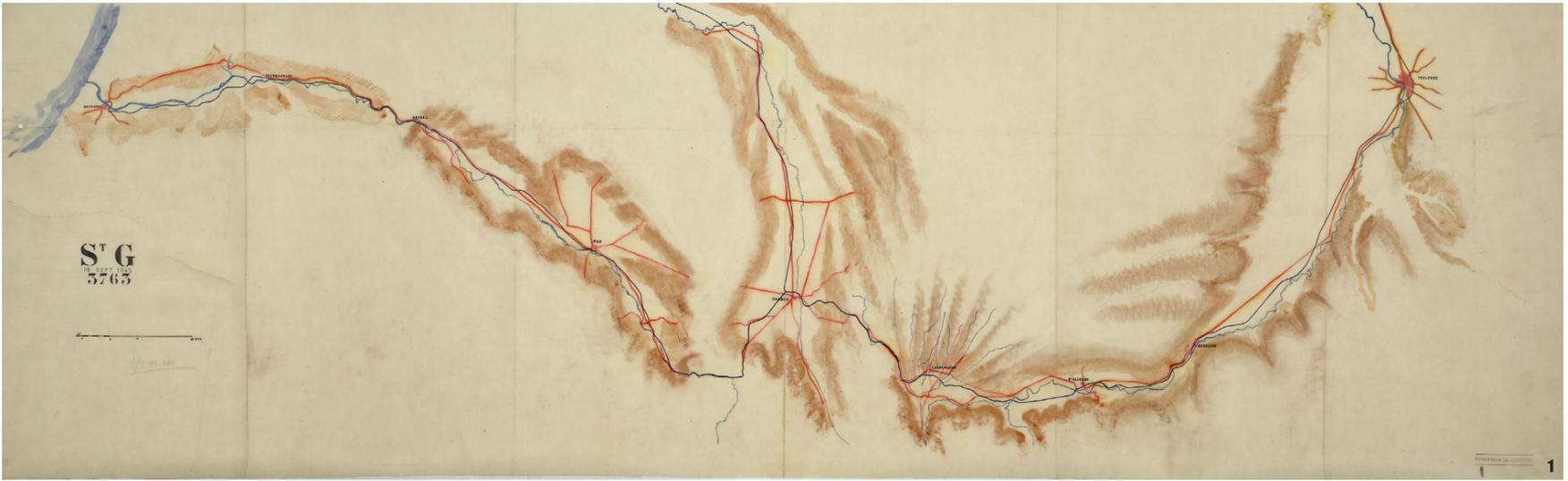
Le Comité Central du Parti Communiste de l'URSS rejeta lors d'une réunion plénière de juin 1931, les idées désurbanistes comme utopiques.

Il me semble que la connaissance des débats en URSS dans les années 1920-1930 entre les théories d'urbanisation et le désurbanisme, ainsi que les théories de Milioutine sur la ville linéaire ont eu une grande influence sur les réflexions et les propositions de Le Corbusier dans son livre « *les Trois Établissements Humains* »⁽¹¹⁾.

Bernard Catllar

⁽¹⁾ F.L.C. F3-7-9. / ⁽²⁾ Voir article Bernard Catllar Plan Libre n°64 – octobre 2008. / ⁽³⁾ Réunions de groupe *Prélude* : début octobre 1940 FLC E2-1-1. / ⁽⁴⁾ Voir notes chronologiques « Ferme Radieuse » « Village Radieux ». / ⁽⁵⁾ Ce projet sera présenté dans un prochain article de Plan Libre. / ⁽⁶⁾ Voir « *URSS-Urbanisation-Désurbanisme* ». / ⁽⁷⁾ FLC Saint Gaudens 3763. / ⁽⁸⁾ F.L.C. H3-19-49 Voir texte p.6 2-1. Dans une lettre datée du 19 octobre 1945, l'Inspecteur Général de l'Urbanisme Directeur de la Circonscription d'Urbanisme de Toulouse remercie Le Corbusier pour l'envoi de la note « *Urbanisation des Pyrénées* ». F.L.C. H3-19-40 Note BC : Est-ce le même texte que : « *Plan Directeur de la Région Pyrénéenne* » ? / ⁽⁹⁾ Une Ville Contemporaine – Salon d'automne, 1922. / ⁽¹⁰⁾ Le Corbusier « *Précisions sur un état présent de l'architecture et de l'urbanisme* ». / ⁽¹¹⁾ Note B.C. : Un antécédent qui devait être examiné avec attention : « *La Ciudad Lineal* » conçue en 1882 par Arturo Soria y Mata pour Madrid. Voir le livre de Fernando de Teran : « *la Ciudad lineal. Antecedente de un urbanismo actual* » Cuadernos Ciencia Nueva – Madrid, 1968. Voir aussi l'article de Georges R. Collins : « *Cities on the line* » publié dans « *The Architectural Review* » n°765 – novembre 1960.

Légendes : 1 - Plan Directeur de la Région Pyrénéenne. 18 sept. 1945. (F.L.C. 3764 Plan n°2) ©F.L.C./Adagp, Paris 2010 / 2, 4 et 6 - Le Corbusier, *les Trois Établissements Humains* / 3 et 5 - concours pour Magnitogorsk, projet de concours d'Ivan Leonidov, 1930.



Légendes : 1 - Plan Directeur de la Région Pyrénéenne, 18 septembre 1945, 1/200 000 F.L.C. Saint-Gaudens 3763 - ©F.L.C./Adagp, Paris 2010
2, 3 et 4 - Le Corbusier, *les Trois Établissements Humains*.

Légendes : 5 - Perspective du projet d'urbanisme de Saint-Gaudens, 5 octobre 1945, F.L.C. Saint-Gaudens 5A - ©F.L.C./Adagp, Paris 2010 / 6 - Plan d'urbanisme de Saint-Gaudens. Plan d'ensemble des trois nouvelles zones organisées autour du centre historique. À l'Est : C - habitat pavillonnaire et petits immeubles à redent. À l'Ouest : B - habitat collectif et équipements. Au Sud : D - zone industrielle. Au Nord : A - centre historique (F.L.C. Saint-Gaudens 3765) - ©F.L.C./Adagp, Paris 2010.

2 - RÉGIE AUTONOME DES PÉTROLES (R.A.P.)

Le projet de la ville de Saint-Gaudens et le Plan Directeur de la Région Pyrénéenne posent le problème de l'origine de la commande du Plan d'urbanisme de Saint-Gaudens. Dans l'état actuel de nos recherches, nous n'avons pas pu déterminer avec précision les circonstances de la commande et les dates (voir chronologie).

Nous essayerons en présentant quelques pistes d'éclaircir ce point sans toutefois apporter une réponse définitive.

Un deuxième aspect que nous voudrions aborder est la recherche des différentes filières qui, au cours du temps, ont eu une influence sur ce projet d'urbanisme.

Nous pourrions voir que ce deuxième point peut apporter des éléments de réponse à la connaissance des circonstances de la commande.

Dans une note de synthèse datée du 12 novembre 1945, Le Corbusier au premier point note : « L'affaire avait été conclue en principe en 1943 par Prothin qui avait confié à Le Corbusier, Lods et Cassan, l'urbanisation de la ville nouvelle de Saint-Gaudens à l'occasion des pétroles. (Entente laissée secrète à cause des Allemands). Admis que Le Corbusier ferait les dessins, Cassan l'administration, Lods l'exécution. Aujourd'hui, Cassan est empêché par ses fonctions au Ministère. »⁽¹⁾

La précision qu'apporte Le Corbusier : « l'entente laissée secrète à cause des allemands », a pour but de justifier la date de la commande -1943- avec André Prothin, qui était à l'époque directeur de l'Urbanisme au sein de la DGEN⁽²⁾. Ce dernier continua d'exercer cette fonction en 1945. Marcel Lods et Le Corbusier mettent peut-être en avant la date de 1943 pour justifier un agrément antérieur, étant donné que le sous-préfet de Saint-Gaudens, dans une lettre du 11 mai 1945, indique que : « l'agrément n'a jamais été notifié ».

L'existence de gisements de gaz fut officielle bien avant la guerre. Son exploitation et sa distribution iront en s'amplifiant durant les années 1940-1945.

Dans le compte-rendu des procès verbaux des séances de la chambre de Commerce de Toulouse⁽³⁾, lors de la séance du 28 octobre 1942, le Vice-Président Saint Paul, de Saint-Gaudens s'exprime au sujet de la semaine-exposition de Saint-Gaudens dans ses termes : « ... M. le Vice-Président Saint-Paul exprime sa certitude que le Comminges est à la veille de prendre un large essor économique, par suite non seulement du développement de la culture (betterave), mais aussi comme conséquence de l'exploitation de la riche nappe pétrolière qui y a été découverte, aussi bien que de ses ressources hydrauliques... »

Lors de la foire de Toulouse de 1947, le Groupement Régional des Chambres de Commerce organisa une série de conférences entre le 15 et le 30 mars 1947.

Les conférences furent publiées. Dans le premier volume est retranscrite la conférence de Monsieur de Vriès, directeur de la Régie Autonome des Pétroles. Cette personnalité est nommée dans la lettre de Le Corbusier du 14 novembre 1945, « la compagnie pétrolière avec Monsieur de Vriès prévoit de construire son siège social avec conditions d'habitation : nous attendons les renseignements précis. »⁽⁴⁾

Nous allons citer quelques paragraphes de cette conférence : « Gaz et Pétrole de Saint-Marcet par M. de Vriès⁽⁵⁾, directeur de la Régie Autonome des Pétroles » car un historique de la découverte et de la production de gaz et de pétrole laisse entendre d'une manière assez claire que ces gisements étaient exploités dès 1938 et qu'un réseau de pipe-line fut mis en chantier dès 1942.

« La régie Autonome des Pétroles est un établissement public de l'Etat de caractère industriel et commercial, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle a été créée par un décret loi du 29 juillet 1939 afin de prendre la suite du Centre de Recherche du Pétrole du Midi. Ce dernier, constitué en 1937 auprès de l'Office National des Combustibles Liquides (Ministère des Travaux Publics) avait entrepris en 1938 dans le Sud de la France les premières recherches par sondage à grande profondeur et découvert dans les petites Pyrénées, à Saint-Marcet, un important gisement de gaz de pétrole qui lors de l'essai initial du 14 juillet 1939, donnait un débit du plus de 180 000 m³ par jour... »

... La production de gaz en 1942 était de 9 000 000 m³, 1943 : 46 millions m³ / 1944 : 65 millions m³ / 1945 : 85 millions m³...

Un réseau de pipe-lines fut construit de Peyrouzet à Toulouse (75 km) d'un diamètre de 6 pouces, mis en service le 11 novembre 1942, puis de Peyrouzet à Tarbes et Pau (110 km) d'un diamètre de 5½ pouces en passant par Saint-Gaudens, mis en service en décembre 1943, Tarbes 1945, Pau 1946... »

Le Comité de la IX^{ème} Région Economique de Toulouse et des Pyrénées avait tenu une réunion le 25 novembre 1943 où : « ... Le Comité a donné son appui aux vœux exprimés par la Chambre de Commerce du Gers, tendant à ce qu'il soit établi un pipe-line de Saint-Gaudens à Auch pour approvisionner en carburant les transporteurs, les autorails et pour répondre aux besoins domestiques du département... »⁽⁶⁾

Toutes ces informations laissent à penser que le projet de Saint-Gaudens a surgi à l'occasion de la découverte du gaz à Saint-Marcet et du développement industriel qui en résulterait.

Bernard Catllar

⁽¹⁾ F.L.C. H3-19-4. Note B.C. : Urbain Cassan avait été nommé Inspecteur Général de l'Urbanisme à Toulouse. A.D.H.G. O-1122 / ⁽²⁾ D.G.E.N. : Direction Générale de l'Équipement National. / ⁽³⁾ Archives de la Chambre de Commerce de Toulouse. / ⁽⁴⁾ F.L.C. H3-19-4. / ⁽⁵⁾ « Note au sujet du développement industriel envisagé en conséquence de la découverte du gaz naturel. Monsieur de Vriès - directeur de la RAP. Le 14 août 1945. Remis à Le Corbusier à Saint-Gaudens le 22 octobre 1945. » (F.L.C. H3-19-1) / ⁽⁶⁾ Archives de la Chambre de Commerce de Toulouse.

2-1 - Lettre de Lods et Le Corbusier au Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme : Raoul Dautry⁽¹⁾

Paris le 14 novembre 1945, Chargés des travaux : MM. Le Corbusier et Lods, par Mr Prothin. Printemps 1945. Saint-Gaudens,

I - L'affaire avait été conclue en principe en 1943 par Prothin qui avait confié à Le Corbusier, Lods et Cassan, l'urbanisation de la ville nouvelle de Saint-Gaudens à l'occasion des pétroles. (Entente laissée secrète à cause des allemands). Admis que Le Corbusier ferait les dessins, Cassan l'administration, Lods l'exécution. Aujourd'hui, Cassan est empêché par ses fonctions au Ministère.

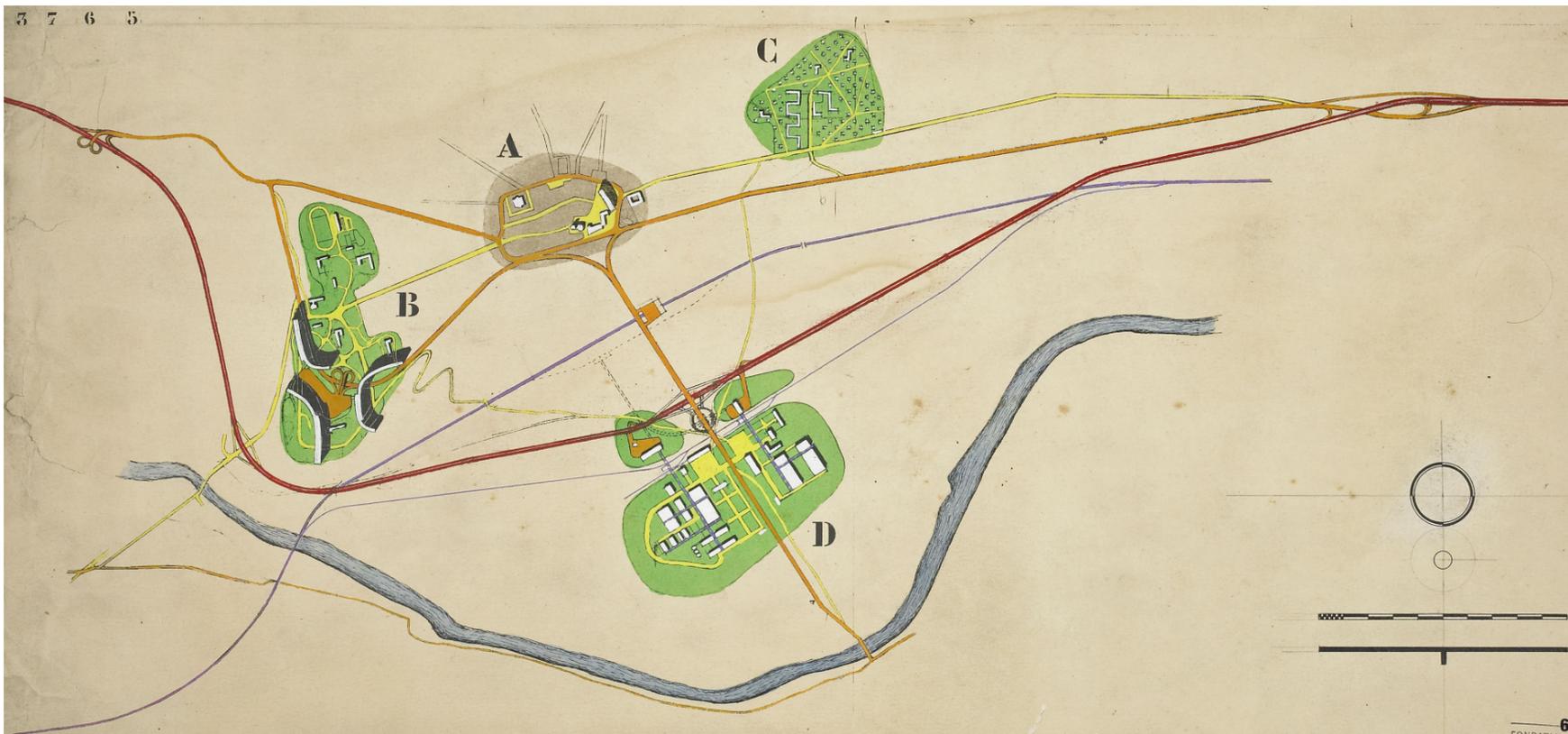
II - Il s'agit maintenant de définir les droits et devoirs de Le Corbusier et de Lods. En fait, après une première enquête sur les lieux (de Le Corbusier et de Lods), Le Corbusier a établi un plan directeur de Saint-Gaudens. Il avait auparavant, au retour de l'enquête, fait un rapport bref de deux pages adressé au Ministre, sur la façon dont il conçoit la réalisation matérielle de l'urbanisation de la vallée des Pyrénées, à l'occasion des Pétroles⁽²⁾.

III - Le programme spécifiquement de Saint-Gaudens peut comporter des étapes de réalisation immédiate, à savoir :
a) installation de deux grands établissements industriels modernes (industrie de l'aviation, électro-mécanique, etc...) comportant environ 1500 ouvriers,
b) l'équivalent en conditions d'habitation totale à installer en un programme ISAI à l'ouest de Saint-Gaudens,
c) avec les délais nécessaires, l'immeuble des forces civiles et civiques, avec côtés de la Mairie constituant également un relais pour l'adduction d'eau,
d) la Compagnie pétrolière avec M. de Vriès prévoit de construire son siège social avec conditions d'habitation : nous attendons les renseignements précis.

IV - La note du 15/6/45 au Ministère évoque l'ensemble du programme. Il s'agit de localiser l'industrie en des lieux précis et raréfiés et d'affecter à ces lieux une qualité architecturale



5



6

de premier ordre de façon à embellir le paysage, ainsi que l'existence des participants.

L'agriculture sera respectée, difficulté mise au point par ailleurs. Les questions de tourisme, thermalisme, hors de nos prestations (elles sont confiées d'ailleurs à d'autres urbanistes), tout ce que nous pouvons faire, c'est éviter que la vallée pyrénéenne lieu de passage des usagers du sport, thermalisme, etc... ne soit saccagée par les conséquences du pipe-line.

V – L'emprise de notre mandat ne s'étend pas au-delà de Lannemezan à l'ouest – Elle est limitrophe de la zone toulousaine à l'est. Nous avons donc à prévoir un travail considérable de grande envergure à Lannemezan où doit se créer une ville industrielle imminente (habiter-travailler-se cultiver le corps et l'esprit, circuler). Une autre zone industrielle commencera à partir de Boussens à l'est.

VI – Ces travaux sont contrôlés par l'Inspecteur Général de l'urbanisme de la région de Toulouse (Coquerel ou son adjoint ou vice-et-versa). A notre dernier voyage, Coquerel nous a proposé de faire trio – Le Corbusier, Lods et Coquerel en constituant un grand atelier de dessin pour la réalisation des tâches ou programme, atelier dirigé par Coquerel. Je m'y oppose absolument. Je ne veux pas avoir d'atelier dans les Pyrénées, car qui dit atelier de dessin, dit contrôle, surveillance et conséquences très graves du dessin. L'atelier reste à Paris, d'autre part, je ne veux pas qu'il soit dirigé par Coquerel que je connais depuis 13 ans. Coquerel est inspecteur général de l'Urbanisme, par conséquent il est fonctionnaire ; nous pouvons très bien admettre que Coquerel contrôle nos plans administrativement, de son poste administratif.

VII – Le travail de Saint-Gaudens et consorts est un travail de très longue haleine. Saint-Gaudens peut être considéré comme travail exemplaire à réaliser sans retard pour démarrer, pour créer un prototype. Les travaux de dessins peuvent être exécutés facilement à Paris. Le travail de Lods, qui, bien entendu, est appelé à discuter avec Le Corbusier en pleine collaboration, peut consister dès maintenant à préparer par ses conversations, ses voyages sur place, ses démarches à Paris, la plus proche réalisation possible : municipale (bâtiments des Forces civiles et civiles) – gouvernementale (ISAI habitation) – ministérielle (groupement industriel ou de l'aviation) – Industries privées. Je suis prêt à admettre que le travail de Lods et de moi, représentera une participation de moitié moitié aux bénéficiaires. L'objet actuel le plus urgent est d'établir un contrat admissible pour les deux parties.

Note BC : Le même texte manuscrit F.L.C. H3-19-6 est daté du 2 novembre 1945.

⁽¹⁾ FLC H3-19-4

⁽²⁾ Voir document du 7 décembre 1945. F.L.C. H3-19-49.

3 - VICHY – LE CORBUSIER

Le Corbusier étant toujours à la recherche d'appuis pour réaliser ses idées à travers des projets, les rapports qu'il établit avec les autorités des différents bords politiques, allant au cours du temps d'un extrême à l'autre de l'éventail politique, sont complexes à suivre et à vérifier. Très souvent ses positions sont présentées d'une manière schématique, sans nuances.

En essayant de rechercher les différentes influences et réflexions qui ont favorisé l'éclosion des idées présentées dans le livre les « Trois Etablissements Humains », il y en a une, que l'on perçoit par bribes, et que nous avons déjà esquissée dans le chapitre « Plan Directeur de la Région Pyrénéenne ».

En participant aux revues *Plans* et *Prélude*, il rentre en contact avec un certain nombre de personnalités proches des milieux d'extrême droite d'avant le 2^{ème} guerre mondiale. Dans une lettre du 18 septembre 1940⁽¹⁾ adressée à Peyrouton depuis Ozon (Hautes-Pyrénées), Le Corbusier présente une liste de chantiers qui pourraient démarrer de suite : « ... pour le prestige de la France... » : *Décréter le plan de Paris de 1937 avec la construction de l'îlot 6. À Alger, quartier de la Marine ; ville neuve de Nemours ; réaliser quelques exemplaires de la « Ferme Radieuse » (fabrication industrielle), et quelques éléments du « Village Coopératif » à Piacé (Sarthe)... »*

Dans une autre partie de la lettre, il demande : « ... la création immédiate du CEPU (Comité des Etudes Préparatoires d'Urbanisme) »⁽²⁾ en donnant une liste de personnalités : Pierre Winter, Le Corbusier, François de Pierrefeu, Jean Hodot... dont les références citées sont « *Fondateurs de l'Esprit Nouveau 1919-1923, Plans 1931-1933, Préludes 1933...* »

Nous retrouvons ces personnes dans le schéma d'organisation du CEPU joint en annexe de l'étude datée du 1^{er} février 1941 : « *L'urbanisme de la Révolution Nationale* »⁽³⁾, qui, organisé en 7 sections devait préparer la charte de l'Urbanisme, préambule d'un futur Ministère de l'Urbanisme.

Nous trouvons à la tête de ces sections : 1 / santé : Dr Winter 2 / technique : Le Corbusier 3 / Organisation-Industrie-Finance : François de Pierrefeu 4 / Régions : Lagardelle 5 / Législation : Latournerie 6 / Opinion : Giraudoux 7 / Propagande : André Boll D'autres relations de Le Corbusier sont citées pour occuper différents postes : Hubert Bézard, Cestres...

Dans cet article nous ne pouvons esquisser que quelques directions car l'étude de ces relations serait en elle-même une recherche très approfondie étant donné les sources documentaires éparses et incomplètes.

Un de ces principaux personnages c'est Hubert Lagardelle, non seulement par ses écrits, en particulier sur le rôle de la région dans le projet social et politique, mais aussi par ses nombreuses relations, que Le Corbusier va essayer d'utiliser pour s'introduire et présenter ses projets au gouvernement de Vichy.

Dans les écrits de Lagardelle, le thème de la région apparaît dès 1929 dans son livre : « *Sud-Ouest, une région française* » publié par la Bibliothèque Syndicaliste Librairie Valois-Paris. Est cité un article de Georges Valois, publié dans sa revue en 1928 : « *Les Cahiers bleus, organe du Parti Républicain Syndicaliste* », créé après la dissolution du *Faisceau* : « *Une grande cité du nouvel âge : Toulouse* » où il indiquait que grâce à l'énergie électrique, la région allait développer la production industrielle et agricole. Dans le texte « *Étude préparatoire à un statut du domaine bâti de la France* » de Le Corbusier et André Boll⁽⁴⁾, de février 1941, dans la deuxième partie : « *Éléments techniques du problème : la Région* », sont présentés différents aspects du régionalisme : Régionalisme de tradition, Régionalisme d'aujourd'hui, Régionalisme d'opportunisme.

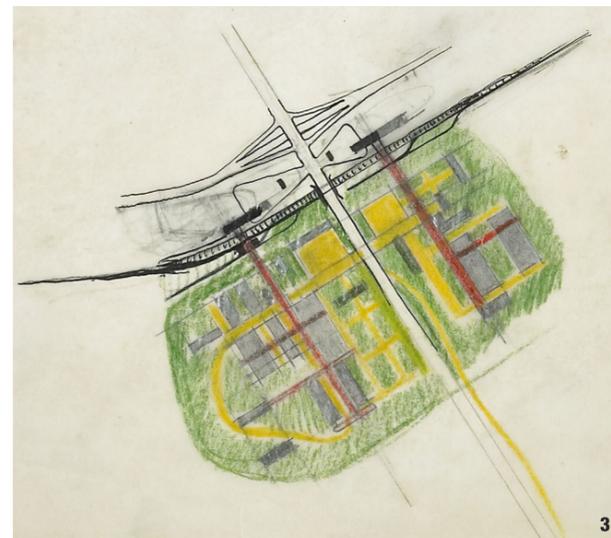
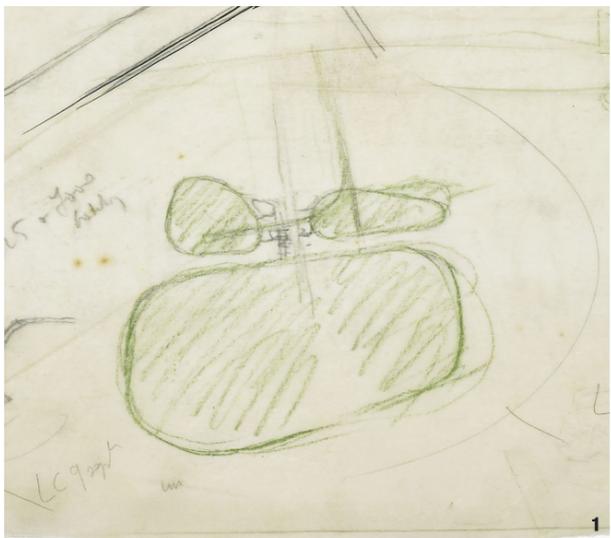
Dans le texte : « *L'Urbanisme de la Révolution Nationale* »⁽⁵⁾ nous retrouvons les notions de « *bon et mauvais régionalisme* ».

Ces quelques informations nous laissent entrevoir que les relations avec les personnalités qui gravitaient autour de ces revues et dans ce cas avec Lagardelle, lui ont permis d'avoir des réflexions sur l'organisation territoriale en régions équilibrées entre industrie et agriculture (*Les Trois Etablissements Humains*).

De même, nous pouvons nous rendre compte que Le Corbusier avait une connaissance particulière de la région toulousaine. Dans le livre « *La Ville Radieuse* » chapitre « *la Ferme Radieuse – le Village Radieux* » 1933-1934 :

« *Les fermes du Toulousain sont faites d'éléments standards groupés selon les conditions locales. Ce sont des outils stricts. Tout y est rigueur, pureté. Ce sont des faits vrais. Une prodigieuse architecture s'en dégage.* »⁽⁶⁾





Un dernier point relevé dans le texte manuscrit daté du 1^{er} novembre 1939 préparant la lettre de présentation du CEPU au point C : « Réalisations immédiates » est cité : « n°2 Urbanisation Canal des 2 mers ». Ce projet avait déjà été envisagé en 1932 : « Canal des deux mers - Atlantique Méditerranée. »

C'est à cette époque qu'il y a un mouvement d'opinion demandant aux autorités politiques de convertir le canal du Midi en canal à grand gabarit.

Nous voulons rapprocher ce projet à un texte de 1941 où apparaissent clairement les notions de cités linéaires que nous pouvons aussi voir dans les travaux de l'Ascoral (1943) : « Afin d'assurer les meilleures conditions de transport, la remise en honneur des canaux et la création d'un réseau d'eau complémentaire ordonné, détermineront le cheminement utile des produits et matières premières et par peu de conséquence, des lieux de leur transformation. L'industrie arrachée aux centres congestionnés, s'alignera dorénavant le long des berges des canaux sous forme de cités linéaires et les ateliers comme les secteurs d'habitation se trouveront placés, à nouveau, dans un contact riche de conséquences avec la nature. Ainsi les villes, centres normaux du commerce et de la pensée, seront-elles débarrassées de leurs parasites et retrouveront-elles des proportions harmonieuses. Selon leur destin, elles seront lieux de concentration spirituelle ou nœud de grand commerce ou encore poste de commandement. Au long des cités linéaires, comme dans les cités désormais décongestionnées, les conditions d'habitation les plus favorables trouveront une solution idéale... »

⁽¹⁾ F.L.C. D1-9-70.

⁽²⁾ CEPU Organisme dépendant du Haut Commissariat à l'Information (Giraudoux) rattaché directement à la Présidence du Conseil (Maréchal Pétain).

⁽³⁾ F.L.C. D1-9-54 65.

⁽⁴⁾ F.L.C. A3-4-128, Comité d'Etudes du Bâtiment Carlton Pièce 221 ; Vichy.

⁽⁵⁾ F.L.C. D1-9-44, 31 janvier 1941. Version résumée D1-9-54 ; 1^{er} février 1941.

⁽⁶⁾ F.L.C. 01-9-68

⁽⁷⁾ « Etude préparatoire à un statut du domaine bâti de la France », février 1941 p 97-98. Dans le chapitre 7 : Intervention des 4 routes (terre-eau-fer-air).

⁽⁸⁾ Photographie extraite du livre de Le Corbusier, « La Ville Radieuse », p.322

Légendes : 1 - Esquisse de Le Corbusier de la zone industrielle du 9 septembre 1945 - détails de F.L.C. Saint-Gaudens 9 - ©F.L.C./Adagp, Paris 2010 / 2 - Mise au propre de l'esquisse précédente du 9 septembre 1945 - détails de F.L.C. Saint-Gaudens 9 - ©F.L.C./Adagp, Paris 2010 / 3 - Plan détaillé de la zone industrielle, septembre 1945 - détails de F.L.C. Saint-Gaudens 41. Ce plan de deux usines desservies par la voie rapide et la ligne de chemin de fer sont traversées par une voirie qui descend du centre ville, traverse la Garonne pour rejoindre Miramont. Voir les plans de la Cartoucherie à Moutiers-Rozeille, près d'Aubusson (1939), présentée dans l'Oeuvre Complète de Le Corbusier comme un exemple de l'usine verte. - ©F.L.C./Adagp, Paris 2010 / 4 - 28 août 1945, une des premières esquisses où sont délimitées deux zones. Une aire de 20 hectare à l'Ouest du centre historique avec des immeubles en barre orientés Nord-Sud Est-Ouest et arrivant en limite du centre historique. Cette zone est implantée en balcon sur le plateau de Saint-Gaudens approximativement sur la même implantation que le projet de lotissement de Georges Valois. Une zone industrielle organisée à l'image de deux poumons donnant du souffle, de la vie, à l'ancien centre historique où est implanté à côté de l'église, un immeuble de grande hauteur qui abrite le siège des institutions civiques et civiles - ©F.L.C./Adagp, Paris 2010.

4 - LODS - LE CORBUSIER

Les relations entre Marcel Lods et Le Corbusier sont bien antérieures au projet de Saint-Gaudens.

En 1933, Lods participe au CIAM car dans une lettre adressée à Le Corbusier il le remercie en ces termes : « vous avez bien voulu il y a quelques temps déjà me demander d'être des vôtres avec Beaudouin »⁽¹⁾. Lods assure le secrétariat du CIAM en 1934⁽²⁾.

Les relations entre eux deux ne semblent pas s'être interrompues durant la guerre 1940-1945, car dans une lettre de Lods à Le Corbusier datée du 2 mai 1941 il semble qu'ils se soient rencontrés : « ... Depuis hier, je songe à tout ce que nous avons dit... »⁽³⁾.

Dans la même lettre il aborde la reprise de contact avec les différents groupes CIAM : « Il va sans dire que celui-ci doit toucher tous les groupes CIAM des pays limitrophes où l'on peut faire quelque chose d'un peu cohésif. On ne peut pas être trop hardi. Je sais les difficultés qui vont se lever sous nos pas. Je sais que le contact avec les différents groupes va être difficile à établir. Il faut pourtant le tenter. Au moment où nos vainqueurs sont persuadés de la nécessité d'une Europe nouvelle solidaire, il faut les toucher avec cela qui colle exactement avec leur programme. Si ça ne s'arrange pas, il faudra garder l'idée présente pour le jour où on pourra l'appliquer... »

En conclusion il encourage Le Corbusier dans ses démarches auprès du gouvernement de Vichy : « ... Montez votre Ministère, mon vieux. Faites-le compact, peu nombreux et faites en sorte qu'on y fasse plus de travail que dans ceux que nous avons vu depuis vingt ans... »⁽³⁾.

Le Corbusier reçoit le 30 avril 1941 - peut-être lors de leur rencontre⁽⁴⁾ - une série de documents rédigés par Marcel Lods, lors de son séjour en Corrèze vers la fin de 1940.

Dans un de ces documents : « De l'esprit dans lequel devrait être envisagé en 1940 le Plan Général d'Equipement de la France Future - Esquisse d'un programme d'architecture et d'urbanisme »⁽⁵⁾, Marcel Lods, à mon avis, en totale symbiose avec les idées qui gravitent autour du gouvernement de Vichy, propose de prendre un certain nombre de mesures qui seront développées grâce à ce Plan.

« ... Il suffit de dire que le plan doit tout toucher, tout aborder, tout régir... » Pour réaliser ce projet, il donne sa confiance à « deux hommes providentiels ». Le premier : le Maréchal Pétain.

« ... Au milieu de nos ruines, malgré les malheurs qui ont fondu sur le pays, chacun sent, à travers la mélancolie des heures noires que nous vivons, luire un immense espoir, du seul fait que les destinées de la France sont confiées à des mains dignes. La direction ferme, les prévisions à longue échéance, le travail dans l'ordre, tout ce qui avait été si ardemment souhaité par tant de Français va être réalisable demain... »⁽⁶⁾

Le deuxième : Le Corbusier.

Lui non plus n'est pas cité expressément mais nous pouvons à mon avis apercevoir sa silhouette étant donné que plus tard dans sa lettre du 2 mai 1941, il encourage Le Corbusier : « montez votre Ministère... » Nous avançons le nom de Le Corbusier mais peut-être s'agissait-il d'un des membres du Comité National d'Urbanisme nommé le 18 septembre 1941 : Auguste Perret ?

« ... La direction générale d'un tel travail doit être confiée à

un maître urbaniste, connu internationalement, titulaire de références devant lesquelles chacun s'incline, d'une valeur... et technique incontestable.

Dans un pays qui compte parmi ses fils des Prost et des Tony Garnier, l'homme de la situation sera vite découvert.

Ce grand patron sera unique, il ne recevra d'ordres que du Gouvernement et sera en dehors de celui-ci, totalement libre et indépendant. Il sera stable et investi de pouvoirs dictatoriaux vis-à-vis de tous ses collaborateurs et de tous les organismes appelés à travailler sous ses ordres. Il nommera tous ses collaborateurs directs et agréera les représentants désignés... ». « ... Il décide, seul, des solutions à proposer et à faire adopter par le gouvernement... ».

Dans un deuxième document rédigé par Marcel Lods et intitulé « Retour à la terre », daté du 11 novembre 1940⁽⁷⁾, des propositions sont avancées « à fin de remédier à la pénurie de produits agricoles ». Une des solutions proposées est la construction de fermes neuves par les jeunes des Chantiers de Jeunesse selon un modèle de « Ferme Radieuse ».

Dans ce document, Marcel Lods, après avoir fait un bilan catastrophique de la situation de l'habitat dans les villages et les campagnes, ainsi que des voies de circulation, propose une série de mesures afin de freiner l'exode rural et permettre que s'installent à la campagne « les désœuvrés » des villes.

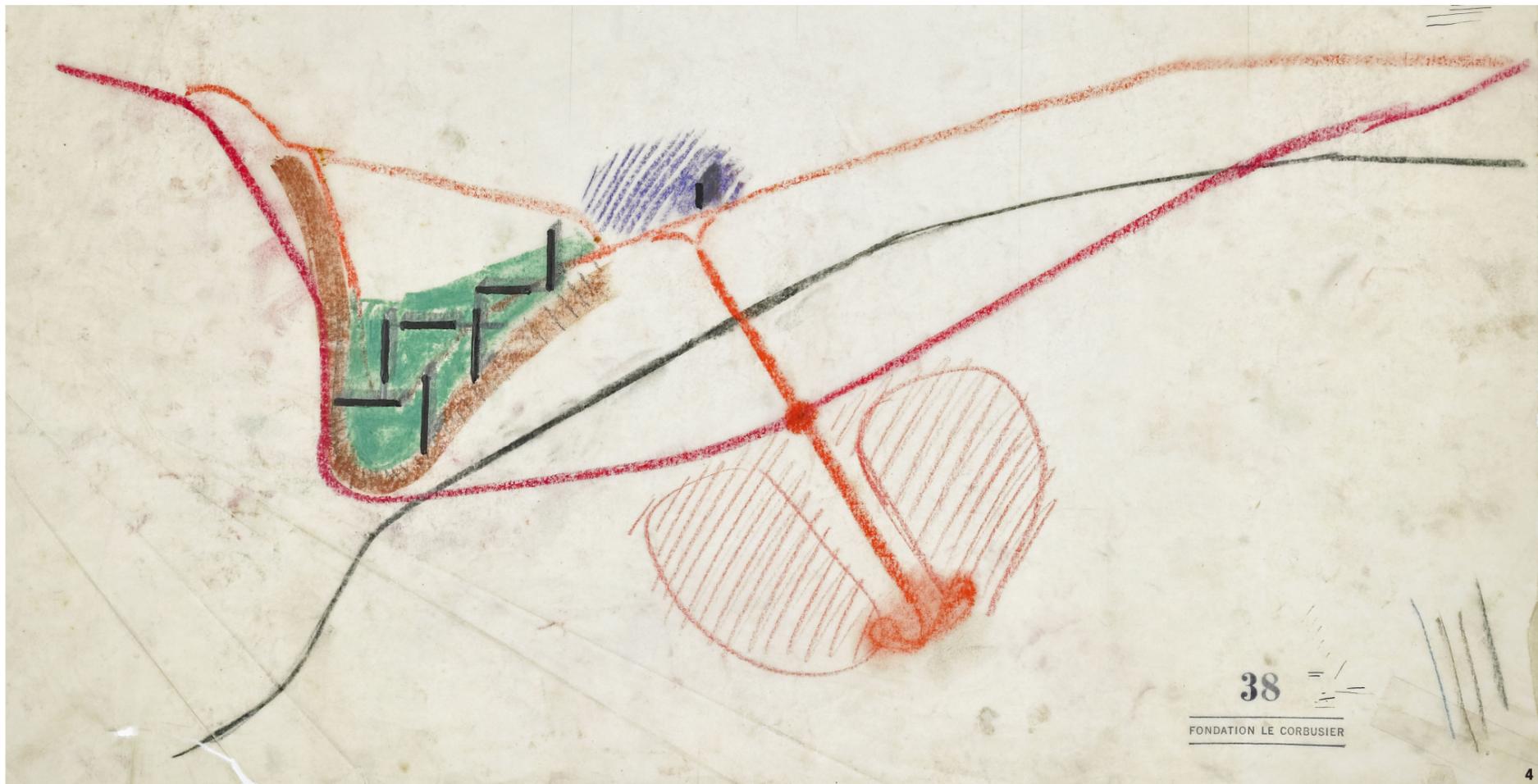
« ... les mesures que nous proposons doivent obligatoirement être précédées de longues études, un organisme d'ensemble, tel que celui que nous avons décrit, demandera des mois de mise au point, avant de pouvoir être mis en fonctionnement... On a donc, devant soi, tout le temps nécessaire... Ce qui importe, c'est de travailler sur une conception d'ensemble, d'avoir envisagé le problème entier et d'être ferme sur la doctrine. L'exécution sera aussi progressive qu'on le voudra, les étapes seront aussi fractionnées qu'il sera besoin, mais la grande ligne générale doit demeurer invariable... ».

Nous retrouvons ici dans l'expression de la « grande ligne générale » les principes d'action développés dans les revues « Plans » et « Prélude » qui paradoxalement renvoient aux plans quinquennaux de l'URSS. (voir film Sergueï Eisenstein : « La ligne générale »).

Dans un autre document, « Périgord », rédigé par Lods, reçu par Le Corbusier à la même date (25 mai 1941) que l'antérieur et lu par Le Corbusier le 10 juin 1941⁽⁸⁾, Marcel Lods, après avoir analysé la réalité : « dans chacun des trois villages où nous avons successivement résidé en Dordogne récemment, nous avons trouvé à utiliser des friches importantes, inexploitées depuis longtemps, et qui eussent continué à l'être si nous ne les avions cultivées... ».

Il propose : « ... sur des plans très étudiés, confiés à des Architectes de valeur, établis en conformité avec les besoins locaux, les terrains, le climat, la situation, etc., tenant le plus grand compte de l'aspect local du site, on entreprendra la construction des nouveaux bâtiments nécessaires aux exploitations agricoles en employant les matériaux locaux actuellement disponibles... Reste la question de la main d'œuvre. Nous proposons de la résoudre par un emploi aussi large que possible des jeunes gens se trouvant dans les camps de jeunesse... ».

Dans ces propositions nous retrouvons la volonté de mettre en



pratique, de donner en exemple une « Ferme Radieuse », un « Village Radieux » déjà présent dans les années trente⁽⁹⁾.

Dans ce cas le projet antérieur de réaliser ces « fermes radieuses » avec des éléments préfabriqués industrialisés qui seraient distribués sur toute la géographie de la France est remis en question peut-être par pénurie de matériaux industriels, mais aussi par une volonté d'autarcie : « ... il existe présentement, en quantités suffisantes, la pierre qu'on extrait un peu partout dans le Périgord, le bois qu'on abat et qu'on débite sur place, les tuiles et les briques qui se fabriquent toujours, les ciments que produisent diverses usines toujours en activité... C'est avec ces ressources purement locales qu'il convient de se débrouiller dans la période présente. Les transports, toujours difficiles, seront réduits au minimum... »⁽¹⁰⁾.

Ces textes de Marcel Lods s'inscrivent dans une vision technocratique des sociétés. Ce courant, minoritaire mais actif, dans le gouvernement et l'appareil d'état de Vichy fut l'un des artisans de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943.

Le Corbusier dans son article : « Le Folklore est l'expression fleurie des traditions »⁽¹¹⁾ qui malgré le titre semblerait être dans le même ordre d'idée que les textes de Marcel Lods, a une approche très différente, plus sensible, plus poétique que les textes programmatiques antérieurs.

« ... Expression fleurie des traditions ne signifie nullement décors peints ou sculptés apparus ici et là autrefois... Non, la fleur qui est à cueillir est la leçon de tendresse qui en toutes choses bâties, maçonnées, charpentées, menuisées, forgées, nous administrent des objets faits avec amour et inlassablement remis sur le chantier de la perfection.

L'utile leçon des folklores réside dans la qualité de l'intention apportée à la réalisation d'une tâche... ».

« ... Que sera le folklore des temps nouveaux ? Il sera l'inventaire des objets dignes, produits ou à produire encore par nos moyens modernes. Il sera cette disposition nouvelle des éléments du logis qui font appel à la tendresse, à la sollicitude et même à la pure sensibilité. Il sera, selon les problèmes posés, le type (qu'il reste à créer) de ces « volumes bâtis » pour abris d'un foyer ou de mille foyers, où l'être accueilli et reconforté par les quatre murs qui sont son logis se sent aussi le goût de descendre dans la ville, pour apporter aux autres sa part d'énergies libérées et faire éclore ainsi le civisme dans la cité. »

Dans un autre article, daté du 10 septembre 1942 : « Eléments modernes d'une communauté villageoise »⁽¹²⁾, il reprend les thèmes déjà abordés de la « Ferme Radieuse » et « Village Radieux » où en refondant un certain nombre d'articles et de textes⁽¹³⁾ il présente une vision de la réalité future des campagnes : « ... Les bestiaux sont forts, leur robe brossée et brillante ; le paysan, la paysanne, les gosses et les jeunes gens portent du linge propre et des vêtements de travail bien conditionnés, les fermes ont été redressées, modifiées ou faites de neuf entièrement... C'est dès lors une terre de fête en champs pleins de moissons, en grands vergers pleins de fruits où sont les beaux chemins propres, les fermes luisantes, les villages clairs, ordonnés et droits. Nul miracle, nulle intervention magique. C'est ici le fruit d'une longue et patiente volonté, le produit des énergies rassemblées autour d'une tâche

difficile mais possible. C'est parce qu'on aura commencé, un jour, ayant choisi une voie tracée dans la direction des événements... »

Le thème de l'industrialisation du bâtiment est à nouveau abordé dès juillet 1943⁽¹⁴⁾.

Le débat se déroule au sein de l'Ascoral. Des échanges d'informations ont lieu entre Le Corbusier et Marcel Lods. Celui-ci développe au sein de l'Ascoral une série d'études qui aboutissent à un rapport sur l'industrialisation du bâtiment, daté du 4 janvier 1944 et rédigé par M. Lods.

Dans cet article, nous n'allons pas aborder le thème de l'industrialisation du bâtiment, mais ce que nous avons voulu souligner dans ce chapitre ce sont les nombreux contacts, sur une longue durée, entre Marcel Lods et Le Corbusier, autour de pôles d'intérêts qui vont des CIAM, en passant par le thème du « Retour à la terre », le travail de groupe au sein de l'Ascoral qui étudie l'industrialisation du bâtiment jusqu'à la rédaction du Plan Directeur de la Région Pyrénéenne où quelques-uns de ces thèmes sont abordés.

Bernard Catllar

⁽¹⁾ Lettre de Lods à Le Corbusier, 6 septembre 1933. F.L.C. D2-4 386.

⁽²⁾ F.L.C. D2-6 55.

⁽³⁾ Lettre de Lods à Le Corbusier, Plazac (Corrèze), 2 mai 1941. F.L.C. D1-8/262.

⁽⁴⁾ Voir lettre du 2 mai 1941. F.L.C. D1-8/262.

⁽⁵⁾ Document daté du 15 octobre 1940 à Plazac (Dordogne) FLC D1-8/149.

Rappel de quelques dates :

16 juin 1940 : Pétain – Président du Conseil.

18 juin 1940 : Appel du Général de Gaulle.

22 juin 1940 : Armistice.

10 juillet 1940 : Vote des pleins pouvoirs à Pétain.

24 octobre 1940 : Entrevue Pétain-Hitler à Montoire.

⁽⁷⁾ « Retour à la Terre », Marcel Lods. Plazac (Dordogne), 11 novembre 1940. F.L.C. D1-8-180

Note B.C. : Reçu et lu par L.C. le 30 avril 1941. Est-ce que le choix de la date du 11 novembre, date de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale, est une preuve, un témoignage de fidélité au Maréchal Pétain ?

⁽⁸⁾ « Périgord », Marcel Lods, F.L.C. D1-8248/261.

⁽⁹⁾ Voir notes B.C. « Ferme Radieuse », « Village Radieux » dans le chapitre « Plan Directeur de la Région Pyrénéenne », en particulier le chapitre « La Réforme Agraire » dans le livre « Des canons, des munitions ? merci ! »

⁽¹⁰⁾ « ... La ferme (« La Ferme Radieuse »), le village coopératif doivent être conçus sur des standards d'éléments de construction métallique. Cette construction en grande série doit être faite dans les ateliers de la métallurgie, c'est là l'un des programmes essentiels de l'industrie métallurgique : le rééquipement des campagnes, fermes et villages. La construction est donc prévue en tubes d'acier, sous forme d'une ferme standard en voûte aplatie... »

« Le Village coopératif 1934-1938 in Le Corbusier & P. Jeanneret, Œuvre complète – 1934-1938 – Publiée par Max Bill, Les Editions d'Architecture Zurich p.105.

⁽¹¹⁾ « Périgord », Marcel Lods. F.L.C. D1-8248/261

⁽¹²⁾ Texte daté du 1^{er} mars 1941, publié dans l'illustration n° spécial de printemps. F.L.C. A3-2-518/522.

⁽¹³⁾ Texte de 17 pages (F.L.C. 113-9-346/354) non daté mais écrit aux alentours de la parution du livre « La Maison des Hommes » par François de Pierrefeu et Le Corbusier – Vézelay, 10 septembre 1942, Plon, Paris.

⁽¹⁴⁾ Les Constructions Murondins, La Maison des Hommes, Ferme Radieuse... »

⁽¹⁵⁾ Notes BC : Quelques documents sur ce thème :

- « Note préliminaire destinée à servir de base à l'étude de la Mission de la Section Industrialisation », Ascoral, « De l'industrialisation du bâtiment », 12 juillet 1943. F.L.C. D3-13-252/278

- juillet 1943 : « La politique allemande d'après-guerre en matière de logement », Robert Ley, 26 mars 1941 F.L.C. D3-13-279/300. Marcel Lods renvoie cet article à Le Corbusier le 27 juillet 1943.

Robert Ley, membre du parti nazi, nommé en 1931 à l'état-major du NSDAP afin de prendre en charge l'organisation du parti. Nommé par Hitler, le 1^{er} mai 1933, directeur du Front Allemand du Travail à la dissolution des syndicats.

- Texte de Marcel Lods sur l'industrialisation envoyé à Le Corbusier, décembre 1943 – F.L.C. D3-13-301/363.

- Explications de Marcel Lods sur le texte antérieur, janvier 1944. F.L.C. D3-13-301/3634

5 - CHRONOLOGIE PLANS SAINT-GAUDENS

La commande du plan de Saint-Gaudens à Le Corbusier et Lods est un véritable puzzle où, actuellement dans l'état de nos recherches, il nous manque les principales pièces qui nous permettraient de mieux comprendre ou reconstituer la longue filière du projet de Saint-Gaudens.

Afin de rassembler une base d'informations, il nous a semblé important de faire un historique des plans d'urbanisme de Saint-Gaudens à partir des débuts du XX^{ème} siècle.

Octobre 1929 : Fondation par Georges Valois de la société de Valorisation du Comminges.

1930 : Plan d'aménagement de Saint-Gaudens. « J'ai été chargé d'établir un plan d'aménagement de Saint-Gaudens ». Lettre de l'architecte de Saint-Gaudens Louis Longuefosse à Le Corbusier. 16 juillet 1945⁽¹⁾

1930-1932 : Société de Valorisation du Comminges, fondée par Georges Valois. Louis Payrau, Maire, compte parmi les membres du Conseil d'Administration⁽²⁾

16 janvier 1932 : Approbation des accords passés entre la Municipalité de Saint-Gaudens et la Société Immobilière et Touristique de Saint-Gaudens pour réaliser le boulevard en corniche (section Espujamas)⁽³⁾

1932-1935 : Différentes ouvertures de voiries. Projets de lotissements.

1935 : Décret loi du 25 juillet 1935 relatif à la création de projets régionaux d'Urbanisme. Le sous-préfet suggère la création d'un plan d'urbanisme groupant les communes de Saint-Gaudens, Miramont, Valentine. La Municipalité adhère aux dispositions du décret de loi du 25 juillet 1935 en vue de l'élaboration d'un plan d'urbanisme groupant les communes de Saint-Gaudens, Miramont, Valentine⁽⁴⁾.

13 septembre 1935 : Nouveaux accords entre la Municipalité de Saint-Gaudens et la Société Immobilière et Touristique de Saint-Gaudens. (lotissement d'Espujamas, ouverture du boulevard Thevenin, de Corail). Monsieur Pellegrin, nouveau Président du Conseil d'Administration de la société (8 juin 1935)⁽⁵⁾.

22 décembre 1941 : Arrêté du Préfet de la Haute-Garonne donnant la liste des personnes formant part du Comité Régional d'Urbanisme de Saint-Gaudens. Mrs Saint-Paul, adjoint au Maire, J. Barrère, avoué, Maires de Saint-Gaudens, Miramont et Valentine, Pierre de Gorsse, Norbert Casteret, Andrieu, Thillet⁽⁶⁾.

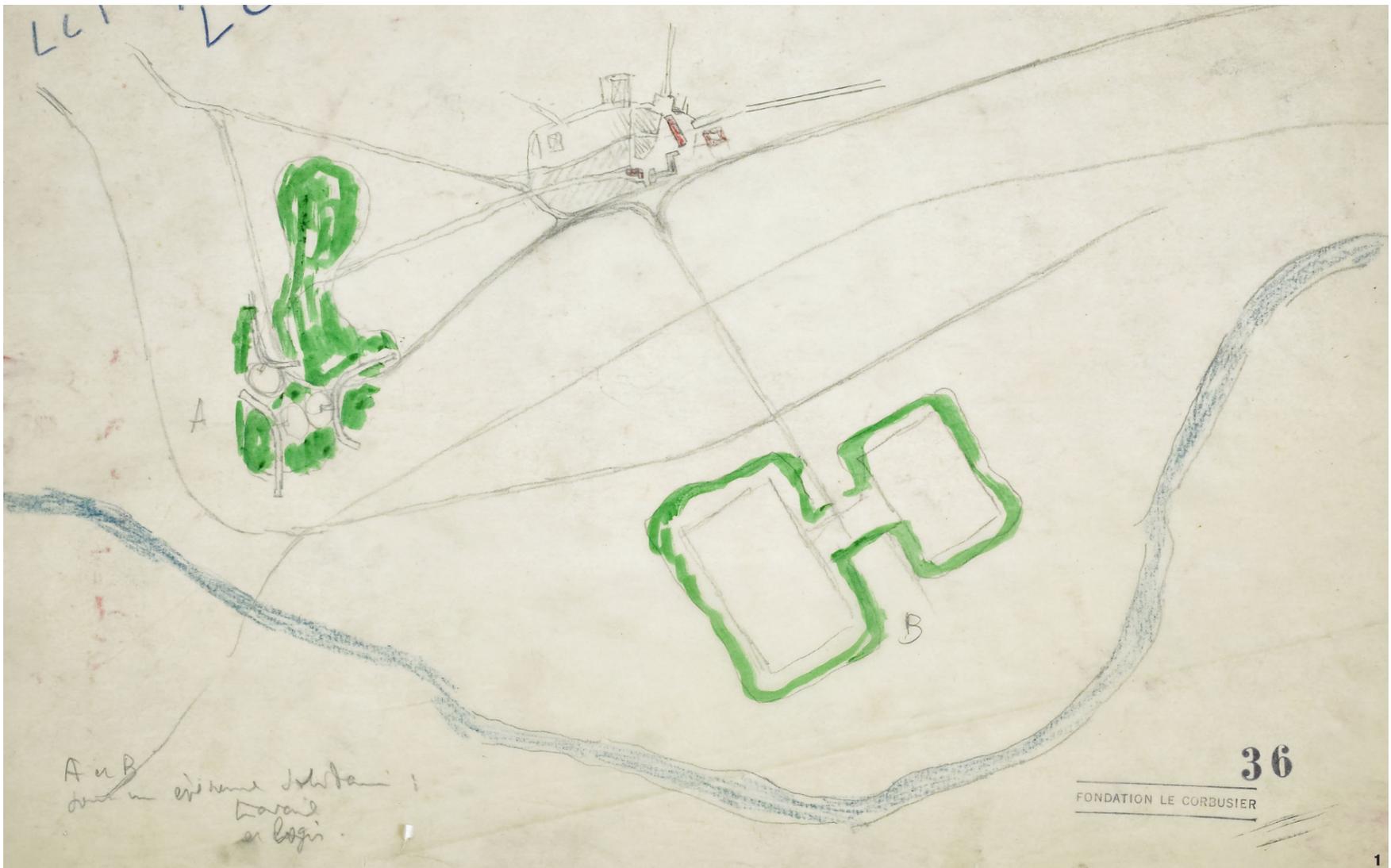
25 mars 1942 : Réunion du Comité Régional d'Urbanisme de Saint-Gaudens⁽⁷⁾.

20 juin 1942 : Lettre de Prothin – Directeur de l'Urbanisme à la DGEN, au préfet de la Haute-Garonne donnant liste d'urbanistes pour Saint-Gaudens : Pierre Boulanger, Pierre Magery, Henri Vermeil, les trois domiciliés à Paris⁽⁸⁾.

3 juillet 1942 : Mr le Préfet de la Haute-Garonne (M. Bézagou) demande au Conseil Municipal que le plan de 1930 établi par l'architecte Longuefosse soit incorporé au Plan d'Aménagement Régional⁽⁹⁾.

26 décembre 1942 : Fusion Saint-Gaudens, Miramont, Valentine.

« D'autre part l'afflux subit d'ouvriers et d'employés travaillant



à la Régie Autonome des Pétroles (R.A.P) et services annexes, en disproportion avec l'importance de la ville, a amené un surpeuplement de la ville de Saint-Gaudens, d'où la crise des logements qui oblige une grande partie de ces ouvriers et employés à habiter dans les communes les plus proches... »⁽¹⁰⁾

10 mars 1943 : Lettre du délégué Général à l'Équipement National au Préfet de la Haute-Garonne : « sur votre demande, je vous ai communiqué le 20 juin 1942, les noms de quelques urbanistes parmi lesquels pourrait être choisi celui qui recevra la mission d'établir ce projet d'aménagement »⁽¹¹⁾.

13 mai 1943 : Lettre du Syndicat d'Initiative de Saint-Gaudens au Préfet et au Maire dénonçant que la Municipalité continue de donner des autorisations de bâtir sans respect du prochain Plan d'Urbanisme⁽¹²⁾.

17 mai 1943 : Demande d'autorisation de bâtir : « ... il convient de veiller à ce que l'exécution à venir de ce projet (Plan d'Urbanisme de Saint-Gaudens) dont les grandes lignes sont connues, ne soit pas entravé par des initiatives particulières, désordonnées. » séance du Conseil Municipal⁽¹³⁾.

28 mai 1943 : Lettre de Longuefosse au Maire de Saint-Gaudens : « ... je termine l'avant-projet de l'aménagement de Saint-Gaudens... »⁽¹⁴⁾

15 juin 1943 : Loi sur l'urbanisme

André Prothin (1902-1971), ingénieur en chef à la direction des Travaux de la préfecture de la Seine en 1931, a été le premier directeur de l'Urbanisme au sein de la Direction Générale de l'Équipement National en 1943. Co-rédacteur de la loi d'urbanisme de 1943, il fréquenta un temps l'ASCORAL. Proche de R. Dautry, ce dernier le maintient à la direction de l'Urbanisme à la Libération au sein du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. À partir de 1958, il dirige l'établissement public de la Défense.

1943 : « ... l'affaire (le Plan d'Urbanisme de Saint-Gaudens) avait été conclue en principe en 1943 par Prothin qui avait confié à Le Corbusier, Lods et Cassan l'urbanisation de la ville nouvelle de Saint-Gaudens à l'occasion de pétroles... »⁽¹⁵⁾

11 mars 1944 : Le Corbusier est agréé le 11 mars 1944 par le Délégué Général à l'Équipement National pour l'établissement du projet d'aménagement d'Urbanisme de Saint-Gaudens⁽¹⁶⁾.

11 mai 1944 : Dépôt du Plan d'embellissement de Longuefosse déposé par le sous-Préfet au Préfet délégué à Toulouse⁽¹⁷⁾.

3 juin 1944 : Lettre de Urbain Cassan, Inspecteur Général de l'Urbanisme de Toulouse, au Directeur de l'Urbanisme et de la Construction Immobilière à la Délégation Générale à l'Équipement National, sur la désignation de l'Homme de l'art pour le plan d'urbanisme de Saint-Gaudens.

Urbain Cassan présente l'historique des différentes phases : « ... 16 janvier 1939 : Arrêté Groupement intercommunal Saint-Gaudens – Miramont – Valentine.

1942 : Longuefosse est désigné pour établir le projet d'aménagement.

A l'heure actuelle et en application de l'article 113 de la loi du 15 juin 1943, toutes les dispositions prises sont devenues caduques.

La question de l'homme de l'art chargé de l'établissement du projet est à considérer à nouveau.

Il n'est pas douteux que le problème posé par ce groupement est extrêmement délicat. Il s'agit d'une part d'une cité qu'il faudra traiter avec tact et sensibilité et d'autre part d'une région appelée à avoir un développement rapide qu'il faut discipliner judicieusement pour en faire un véritable modèle de groupement humain moderne.

Je me suis posé la question de savoir si Monsieur Longuefosse était homme à envisager le problème dans toute son ampleur et à y apporter avec une grande expérience, des vues originales dans le choix des solutions. J'ai pu me rendre compte que cet ingénieur architecte ne présentait que des références absolument insuffisantes et qu'il ne pouvait être à la hauteur de la tâche.

Propose :

- De dédommager Longuefosse du travail qu'il a pu faire. En avril 1944 il n'avait encore rien à nous montrer.

- De désigner parmi les urbanistes français qui ont un grand renom celui que vous croyez capable de mener rapidement et à bien cette tâche délicate... »⁽¹⁸⁾

7-10 mars 1945 : Les délibérations du Conseil Municipal relatives à la désignation d'un urbaniste pour Saint-Gaudens des 24 et 25 janvier 1945 ainsi que l'arrêté sont jugés illégaux, car selon l'Inspecteur Général de l'Urbanisme de la Région de Toulouse il convenait de « solliciter son agrément (article 39 de la loi de 1943) avant la délibération et l'arrêté »⁽¹⁹⁾.

14 mars 1945 : Lettre de l'Inspecteur Général de l'Urbanisme de la région de Toulouse au préfet de la Haute-Garonne.

« ... l'article 39 de la loi d'urbanisme prescrit que les techniciens chargés de l'étude d'un projet d'aménagement communal sont désignés par le Maire après Agrément du Délégué Général à l'Équipement National. Les délibérations et arrêtés pris par la Municipalité de Saint-Gaudens sont donc sans valeur. »⁽²⁰⁾

30 mars 1945 : Note de la Direction de l'Urbanisme au sujet des honoraires de Le Corbusier et Lods pour l'établissement du projet régional de Saint-Gaudens⁽²¹⁾.

24 avril 1945 : Lettre d'André Prothin, directeur de l'urbanisme, à Marcel Lods et Le Corbusier, confirmant la mission pour établir le projet d'aménagement du groupement d'urbanisme de Saint-Gaudens⁽²²⁾.

25 avril 1945 : Lors de la séance du Conseil Municipal de Saint-Gaudens, la municipalité donne un avis favorable à la nomination de Le Corbusier et Lods en vue d'exécuter les plans d'aménagement, d'extension et d'embellissement de la ville de Saint-Gaudens, conformément à l'article 39 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 qui stipule la désignation d'un homme de l'art pour exécuter les plans d'urbanisme⁽²³⁾.

26 avril 1945 : Lettre de la Direction de l'Urbanisme, Service de l'Aménagement du Territoire à Le Corbusier, où lui est indiqué le contact de la Régie Autonome des Pétroles (M. Tarenger, administrateur de cette régie à la Direction des Carburants, Paris).

« ... Il y aurait intérêt à ce que vous preniez contact, rapidement, avec lui [Tarenger] et que vous vous rendiez à Saint-Gaudens pour faire le siège du Maire. Voici ce que m'écrit, à ce sujet, notre représentant à Toulouse : « ... la venue immédiate de M. Le Corbusier serait de nature à influencer favorablement sur la décision de la Municipalité. A son passage à Toulouse, je le mettrai au courant de la situation et lui indiquerai les personnalités avec lesquelles il aura intérêt à prendre contact... »⁽²⁴⁾ ».

4 mai 1945 : Arrêté municipal désignant Le Corbusier et Lods pour exécuter les plans d'aménagement, d'extension et d'embellissement de la ville de Saint-Gaudens suite à la délibération de la séance du 25 avril 1945⁽²⁵⁾.

7-12 mai 1945 : Lettre de Marcel Lods et Le Corbusier (2 mai 1945) annonçant aux maires de Saint-Gaudens, Miramont et Valentine, ainsi qu'à l'Inspecteur Général de l'Urbanisme de la Circonscription de Toulouse (M. Fagard) de leur venue à ces dates là pour réaliser la première enquête⁽²⁶⁾. Jacques Fagard fut nommé Inspecteur Général de l'Urbanisme et de l'Habitation à Toulouse le 1^{er} janvier 1945.

11 mai 1945 : Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de la Haute-Garonne signalant que dans l'arrêté du maire, Le Corbusier et Lods ont été agréés par l'Inspecteur Régional d'Urbanisme, « ...mais cet agrément n'a jamais été notifié... »⁽²⁷⁾.

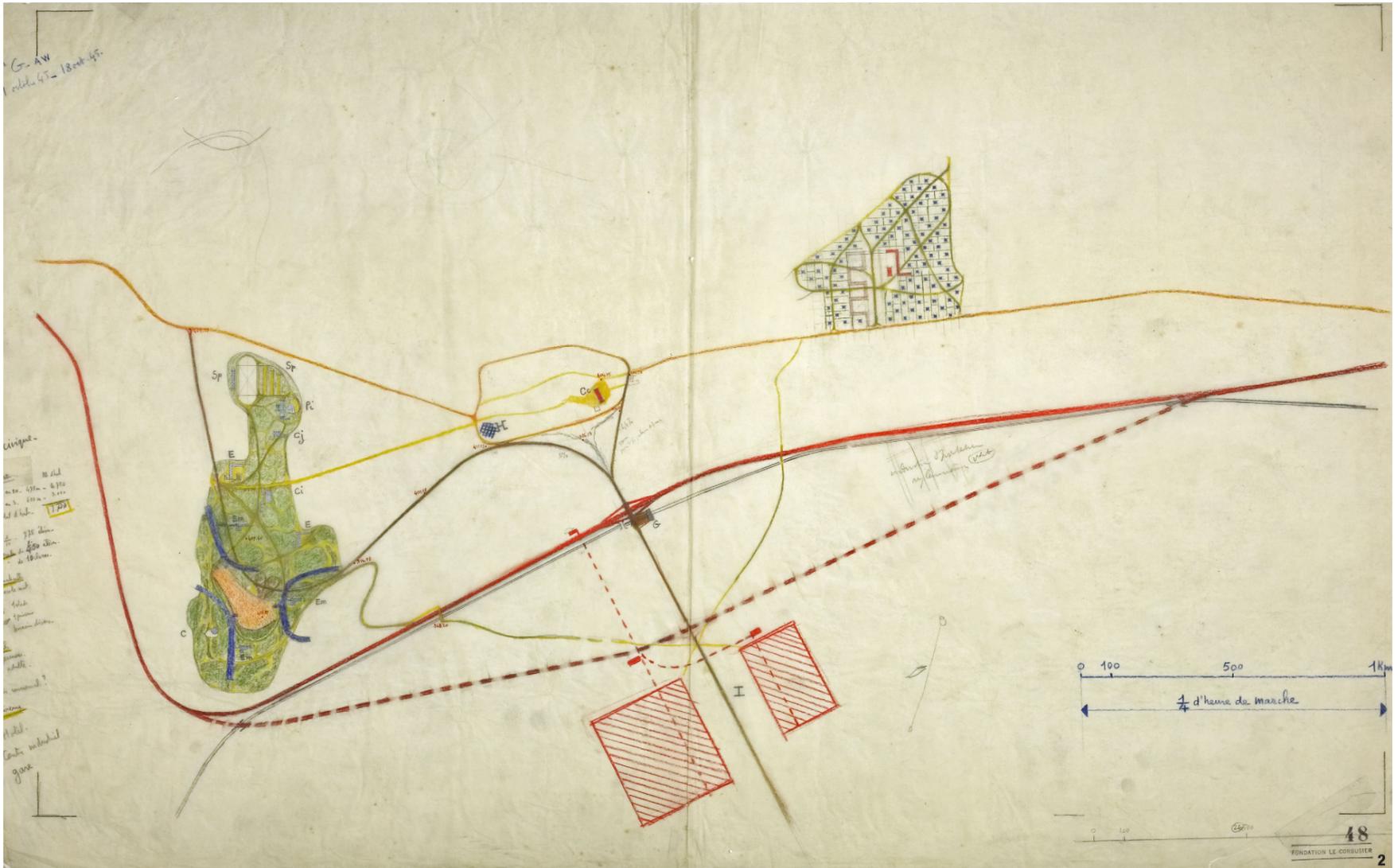
1^{er} juin 1945 : Lettre de Louis Longuefosse au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme lui demandant d'être le collaborateur de Le Corbusier⁽²⁸⁾.

Juin-juillet 1945 : Echange de courriers entre Le Corbusier et Louis Longuefosse sur l'offre de collaboration de celui-ci⁽²⁹⁾.

15 juin 1945 : Note du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme adressée à Le Corbusier et Lods, présentant l'ensemble du programme pour Saint-Gaudens⁽³⁰⁾.

26 juin 1945 : Lettre de Marcel Lods à Le Corbusier lui indiquant qu'il est allé signer le contrat au Ministère. Ouverture d'un compte bancaire joint⁽³¹⁾.

1^{er} juillet 1945 : Renouvellement du contrat de Le Corbusier par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme pour une durée de 6 mois⁽³²⁾.



Juillet-août 1945 : Divers courriers du Ministère adressés à Le Corbusier et Marcel Lods leur demandant de tenir compte de différents projets et requêtes des différents services de l'administration (Inspection des Sites, Police Nationale, projets de lotissements...)⁽³³⁾.

18 août 1945 : Note de Le Corbusier sur signature du contrat de Saint-Gaudens et extension du contrat Toulouse-Bayonne : « ... prendre les plans + mon album de dessin + ma note Saint-Gaudens à Dantry »⁽³⁴⁾.

8 septembre 1945 : Lettre du maire de Saint-Gaudens à Le Corbusier et Lods leur annonçant l'établissement des plans de la ville avec les canalisations d'eau existantes⁽³⁵⁾.

24 septembre 1945 : Notes du secrétariat de Le Corbusier lui rappelant de demander au Ministère la préparation d'un contrat pour 100 communes (Plan Directeur de la Région Pyrénéenne)⁽³⁶⁾.

25 septembre 1945 : Lettre de Le Corbusier au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme demandant de modifier l'article 8 de son contrat pour lui permettre de réaliser des travaux à Saint-Gaudens. « ...Après avoir pris contact sur place avec toutes les personnalités intéressées en juillet dernier, le projet est maintenant sur le point d'être soumis à votre approbation définitive... »⁽³⁷⁾

(septembre) 1945 : Notes de Le Corbusier : « ...Téléphoner à Wogensky. Le Maire de Saint-Gaudens (Docteur Pierre OLLÉ) a envoyé :

1- le plan de la ville avec canalisation déjà existante
2- le nivellement de Saint-Gaudens avec points cotés ramenés au nivellement de la France

Voir Wogensky commencer à bonne échelle les tracés [...], les niveaux de [...] routes etc., des logis [...] du boulevard sud et du raccordement usine et situer à bonne échelle le bâtiment des forces civiques et civiles... »⁽³⁸⁾.

(septembre) 1945 : Notes de Le Corbusier : « ... Wogensky domicile, faire le plan de la vallée de Toulouse, Lannemezan, Tarbes. »⁽³⁹⁾

19 octobre 1945 : L'inspecteur général de l'urbanisme – circonscription de Toulouse – accuse réception de la note de Le Corbusier sur l'urbanisation des Pyrénées⁽⁴⁰⁾.

22 octobre 1945 : Visite de Le Corbusier à Saint-Gaudens. M. de Vries, directeur de la Régie Autonome des Pétroles, lui remet une « Note au sujet du développement industriel envisagé en conséquence de la découverte du gaz naturel », datée du 14 août 1945⁽⁴¹⁾.

2 et 14 novembre 1945 : Note de synthèse sur le projet de Saint-Gaudens adressée au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme⁽⁴²⁾.

7 décembre 1945 : Plan Directeur de la Région Pyrénéenne rédigé par Le Corbusier et Lods, envoyé à Dautry, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme⁽⁴³⁾.

1945 : « ... Aller voir Nicolas Cessoir – Thorez – Tillon pour

industries nouvelles à Saint-Gaudens. La Pallice. »⁽⁴⁴⁾

1945 : « ... Demander informations War USA sur Tennessee Valley Authority Pyrénées ». « ... Téléphoner Ambassade USA information, si je peux avoir documentation sur Tennessee pour Saint-Gaudens, Pyrénées »⁽⁴⁵⁾.

21 janvier 1946 : Extension du Groupement d'Urbanisme de Saint-Gaudens, de l'ouest de la limite du département de la Haute-Garonne avec les Hautes-Pyrénées – Montréjeau – en direction de l'est jusqu'aux municipalités de Manciou, Saint-Martory, le long de la vallée de la Garonne⁽⁴⁶⁾.

30 mars 1946 : Extension du Groupement d'Urbanisme de Saint-Gaudens⁽⁴⁷⁾.

Note BC : Ce texte⁽⁴⁸⁾ semble être basé sur un ensemble de documents comme le « Plan Directeur de la Région Pyrénéenne », la note de Vries sur le gaz, la note de synthèse de Saint-Gaudens et la région de Le Corbusier et Marcel Lods.

8 avril 1947 : Décret d'extension du Groupement d'Urbanisme de Saint-Gaudens signé par Tillon, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Décret pris pour agrandir les limites du décret du 16 janvier 1939⁽⁴⁹⁾.

17 mai 1947 : Lettre de Weiler (Edouard Weiler, architecte DESA), Inspecteur Départemental de l'Urbanisme et Habitation de la Haute-Garonne, qui propose à la municipalité de Saint-Gaudens de choisir les architectes Glénat, président de l'Ordre des Architectes (il l'avait déjà été en 1942), Berty et Cayelles⁽⁵⁰⁾.

Bernard Catllar

⁽¹⁾ F.L.C. H3-14-31 Louis Longuefosse, architecte de la ville de Saint-Gaudens de 1925 à 1931. / ⁽²⁾ Voir biographie de Georges Valois réalisée par Hugues Moreau. Archives départementales de la Haute-Garonne, antenne de Saint-Gaudens, p.15 / ⁽³⁾ Registre des délibérations. Archives municipales de Saint-Gaudens 2E 6179 1D12. Session extraordinaire du 16 janvier 1932, p.105, 106, 107. / ⁽⁴⁾ Registre des délibérations. Archives municipales de Saint-Gaudens 2E 6179 1D12 p.470-471. Séance du 20 décembre 1935. / ⁽⁵⁾ Registre des délibérations. Archives municipales de Saint-Gaudens 2E 6179 1D12, p. 446-447 448-449. Séance du 13 septembre 1935. / ⁽⁶⁾ Archives Départementales de la Haute-Garonne A.D.H.G. - 0-1122 / ⁽⁷⁾ A.D.H.G. - 0-1122 / ⁽⁸⁾ A.D.H.G. - 0-1122 / ⁽⁹⁾ Registre des délibérations. Archives municipales de Saint-Gaudens 2E 6179 1D14, p. 253-254. Séance du 3 juillet 1942. / ⁽¹⁰⁾ Registre des délibérations. Archives municipales de Saint-Gaudens 2E 6179 1D14, p. 304-305. Séance du 26 décembre 1942. / ⁽¹¹⁾ A.D.H.G. - 0-1122 / ⁽¹²⁾ A.D.H.G. - 0-1122 / ⁽¹³⁾ Registre des délibérations. Archives municipales de Saint-Gaudens 2E 6179 1D14, p. 382-383. Séance du 17 mai 1943. / ⁽¹⁴⁾ A.D.H.G. - 0-1122 / ⁽¹⁵⁾ Lettre de Le Corbusier 14 novembre 1945 FLC H3-19-4 / ⁽¹⁶⁾ Lettre de Prothin à Le Corbusier FLC / ⁽¹⁷⁾ A.D.H.G. - 0-1122 / ⁽¹⁸⁾ A.D.H.G. - 0-1122 / ⁽¹⁹⁾ Notes de la 1^{ère} Division, 1^{er} Bureau, Préfecture de la Haute-Garonne. A.D.H.G. - 0-1122 / ⁽²⁰⁾ A.D.H.G. - 0-1122 / ⁽²¹⁾ F.L.C. H3-19-14 / ⁽²²⁾ F.L.C. H3-19-23 / ⁽²³⁾ A.D.H.G. - 0-1122 / ⁽²⁴⁾ F.L.C. H3-19-15 / ⁽²⁵⁾ A.D.H.G. - 0-1122 / ⁽²⁶⁾ F.L.C. H3-19-17 / ⁽²⁷⁾ A.D.H.G. - 0-1122 / ⁽²⁸⁾ F.L.C. H3-19-25 / ⁽²⁹⁾ F.L.C. H3-19-31 / ⁽³⁰⁾ Note évoquée dans : « Note synthèse de Le Corbusier et Lods remise au Ministère », datée du 14 novembre 1945. F.L.C. H3-19-4 / ⁽³¹⁾ F.L.C. H3-19-26; H3-19-28 / ⁽³²⁾ F.L.C. H3-19-100 /

⁽³³⁾ F.L.C. H3-19-27-29-33 / ⁽³⁴⁾ F.L.C. F3-7-9 / ⁽³⁵⁾ F.L.C. 02-02-213 /

Note B.C. : A la Fondation Le Corbusier sont gardés une série de plans, dont nous allons donner la liste, qui doivent être en partie les plans envoyés par la municipalité de Saint-Gaudens :

- Plan topographique expédié de Saint-Gaudens, échelle 1/10000, en 2 feuilles – n°26-27 F.L.C.

- Plan de la ville de Saint-Gaudens et de ses abords, échelle 1/5000, 1 feuille – N°23e F.L.C.

- Ville de Saint-Gaudens : bouches d'incendie et points d'eau, échelle 1/5000. Dressé par A. Macary (architecte municipal du 29 octobre 1941 au 27 novembre 1944. Registre des Délibérations A.M. Saint-Gaudens)

- Plan de la ville de Saint-Gaudens et de ses abords, échelle 1/5000. Relevés points altitude raccordés au nivellement général de la France – n°23a F.L.C.

- Plan des conduites d'eau potable avec diamètres

Plan n°2= n°28 F.L.C., Plan n°3= n°30 F.L.C., Plan n°4= n°31 F.L.C., Plan n°5= n°29 F.L.C., Plan n°6= n°32 F.L.C.

- Photographie aérienne de Saint-Gaudens, prise de vue du 6 mai 1942, échelle approximative 1/5000 – n°33 F.L.C.

⁽³⁶⁾ F.L.C. 02-05-2 / ⁽³⁷⁾ F.L.C. H3-19-36 / ⁽³⁸⁾ F.L.C. F3-F9-67 / ⁽³⁹⁾ F.L.C. F3-F9-57 / ⁽⁴⁰⁾ F.L.C. H3-19-40 / ⁽⁴¹⁾ F.L.C. H3-19-1 / ⁽⁴²⁾ F.L.C. H3-19-4/6 / ⁽⁴³⁾ F.L.C. H3-19-9 – Note B.C. : plusieurs versions rédigées / ⁽⁴⁴⁾ F.L.C. F3-F9-86 / ⁽⁴⁵⁾ F.L.C. F3-F9-22

Note BC : « Tennessee Valley Authority » : Dans cette note de 1945, nous pouvons voir que Le Corbusier demande des renseignements à l'ambassade des USA à Paris, sur cette œuvre d'équipement d'une région.

Dans son livre sur Le Corbusier, Kenneth Frampton au chapitre « Du mouvement syndicaliste à l'Ascoral (1929-1947) » indique : « ... malgré son apparente ignorance des réalisations de la Tennessee Valley Authority, le concept de domaine bâti dans le livre « la Maison des Hommes » de François de Pierrefeu et Le Corbusier, supposait la transformation planifiée de régions entières dans lesquelles l'intervention architecturale devait être étendue à tous les composants : édifices, ponts, digues, canaux, viaducs... »

Il faudrait approfondir les recherches pour savoir si Le Corbusier avait pris connaissance de ces réalisations avant cette demande de renseignements en 1945, à travers la presse ou bien de ses contacts aux USA ou lors de son premier voyage aux USA en 1935.

D'autre part, une jeune architecte américaine, Jane West, a travaillé deux ans (1932-1934) à l'atelier Le Corbusier. Elle se marie en 1934 avec Alfred Clauss, architecte, et ils réalisent entre 1934 et 1945 sept maisons pour le compte de la « Tennessee Valley Authority » (« Le Corbusier in America » de Wardges Bacon, Mit-Press 2001)

⁽⁴⁶⁾ A.D.H.G. - 0-1122 / ⁽⁴⁷⁾ Registre des délibérations A.M. Saint-Gaudens, séance du 3 mars 1947 – 2E6179 1D16bis p.39 / ⁽⁴⁸⁾ Registre des délibérations A.M. Saint-Gaudens, séance du 30 mars 1946 – 2E6179 1D15bis p.191-192

-Extension du groupement d'urbanisme

Monsieur le Maire explique au Conseil :

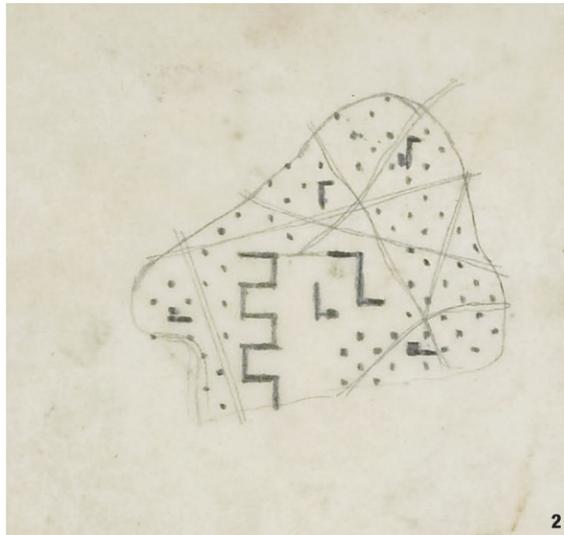
La découverte de gaz de pétrole dans le sous-sol de la région de Saint-Gaudens, sa mise en exploitation et sa distribution par pipe-line intéresse, dès à présent, une bande de territoire joignant cette ville d'un côté à Toulouse en suivant le cours de la Garonne, de l'autre côté à Tarbes par Montréjeau, Lannemezan et Tournay.

D'après les indications officielles la production de gaz est assurée pour une vingtaine d'années, et les prévisions les plus modestes donnent sensiblement la même durée pour la production de pétrole. L'importance de cette dernière ne peut-être actuellement évaluée, mais en ce qui concerne le gaz, la Régie Autonome des Pétroles produit dès maintenant 25 000m³ par jour chiffre qui pourra être porté à 500 000 lorsque le programme actuel sera réalisé. Cette société d'extension du réseau de pipe-line, la production est d'ores et déjà suffisante pour alimenter un nombre important d'établissements industriels.

L'énergie électrique est fournie d'autre part en abondance par les vallées pyrénéennes proches.

Les possibilités de branchement sur la conduite de gaz et sur les lignes d'apport d'énergie électrique attirent les industriels : certains ont déjà acquis des terrains en vue de la construction d'usines importantes, d'autres sont en pourparlers dans le même but.

Ces faits montrent que les territoires traversés par cette double source d'énergie sont appelés à un développement industriel important susceptible de modifier profondément leur économie.



Légendes :
pages 10 et 11
1 - Esquisse de Le Corbusier du 1^{er} septembre 1945 - modification des immeubles collectifs de la zone A dans leur implantation et dans leur forme. Les immeubles sont très semblable au modèle du « plan Obus » d'Alger. « A et B sont un événement solidaire : travail et logis ». F.L.C. Saint-Gaudens 36 - ©F.L.C./Adagp, Paris 2010
2 - Plan d'Urbanisme de Saint-Gaudens, 11-18 octobre 1945, F.L.C. Saint-Gaudens 48 - ©F.L.C./Adagp, Paris 2010.

page 12
1 - Esquisse du centre ancien avec immeuble de grande hauteur, 2 octobre 1945, F.L.C. Saint-Gaudens 8 - ©F.L.C./Adagp, Paris 2010 / 2 - F.L.C. Saint-Gaudens 42 - ©F.L.C./Adagp, Paris 2010 / 3 - F.L.C. Saint-Gaudens 46 - ©F.L.C./Adagp, Paris 2010.

Si rien n'était fait pour orienter cette évolution les établissements industriels ne pourraient que s'élever au hasard des possibilités d'acquisition de parcelles et :

- les industriels livrés à eux-mêmes ne pourraient bénéficier des avantages d'un aménagement rationnel (notamment l'installation des réseaux divers : eau, égouts, ...)
 - les meilleures terres risqueraient d'être soustraites à la culture alors que des terrains pauvres resteraient inutilisés.
 - La main d'œuvre des usines continuerait à connaître les conditions déplorables d'existence qui ont été les siennes depuis un siècle.
 - Enfin des sites magnifiques pourraient être irrémédiablement gâchés et le tourisme, importante ressource régionale, en serait gravement compromis.
- Par contre une synthèse tenant compte de la situation géographique et des particularités économiques de premier ordre peut être faite grâce à la coordination des différentes activités dans le cadre d'un projet de Groupement d'Urbanisme.

Ce projet pourra permettre de déterminer judicieusement la localisation des zones à affecter aux établissements industriels ainsi qu'à l'habitation de façon à préserver les terrains agricoles et les sites.

Un Groupement d'Urbanisme répondant à ce but devrait comprendre, dès à présent, au moins toutes les communes sur le territoire desquelles le développement industriel spontané est possible. Il s'étendrait sur une longueur de 120 km et comprendrait une centaine de communes d'un total de 55 000 habitants pour une surface de 85 000 hectares.

La constitution d'un tel groupement nécessiterait des délais beaucoup plus longs tant pour la prescription que pour l'approbation.

Nous avons donc envisagé la constitution de trois groupements d'urbanisme dont les limites géographiques et administratives et dont les villes seraient respectivement : Muret - Saint-Gaudens - Lannemezan.

Le groupement d'Urbanisme de Saint-Gaudens fait l'objet du présent rapport.

Où l'exposé de son Président,
Le Conseil, considérant le bien fondé des explications de Monsieur le Maire, décide de donner un avis favorable, et d'approuver le plan d'extension du groupement d'urbanisme.

⁽⁴⁹⁾ J.O. du 10 mai 1947 n°112 p.4346 / ⁽⁵⁰⁾ A.D.H.G. - 0-1122

CONCLUSIONS

Le Corbusier, au cours de ces nombreuses conférences et dans ses textes, affirme que si l'urbanisme est traité en termes tridimensionnels et non en deux dimensions, il peut créer des « spectacles architecturaux » en relations directes avec le paysage environnant.

Dans le cas de Saint-Gaudens, Le Corbusier considère l'ensemble de la vallée à travers une perception visuelle et tactile de celle-ci.

Dans la série de perspectives du projet, nous pouvons discerner au premier plan le coude de la Garonne, au deuxième plan le plateau dominant la vallée où s'est établi Saint-Gaudens, au fond la ligne des collines de Saint-Marcet.

Ces vues semblent avoir été dessinées depuis la colline de Notre Dame du Bout-du-Puig.

La vallée est le support physique de l'intervention où sont réservés des territoires pour l'agriculture, où est déterminé une aire pour la nouvelle implantation industrielle, où sont projetés les nouveaux axes de circulation routiers et ferroviaires.

Le plateau où est située l'ancienne ville sera le lieu des nouvelles implantations de l'habitat tant collectif qu'individuel. (voir plan p.11, F.L.C. Saint-Gaudens 48)

L'habitat collectif est implanté sur le site en balcon ouvert vers la chaîne des Pyrénées. Ce site est le même où dans les projets de 1930-1935, développés par Georges Valois un grand lotissement de villas de haut standing devaient être construites.

De même, le centre ville ancien est souligné par un immeuble de grande hauteur, abritant le « Centre Civique et

Civil », qui se dresse tel un beffroi par rapport au clocher de la cathédrale. Depuis ce belvédère à 360°, la vue atteindrait en premier lieu les rues et les toits du centre ancien, puis la vallée de la Garonne et enfin au Sud le panorama des Pyrénées et au Nord les collines de Saint-Marcet (voir plan p12 n°1, F.L.C. Saint-Gaudens 8). A l'Ouest, en limite du centre ancien, est implanté un nouvel hôtel.

Le plan introduit les coordonnées visuelles comme principales références de la proposition que nous pouvons synthétiser de la façon suivante :

- l'industrie, limitée à deux usines de 1500 ouvriers chacune, est localisée à l'intersection de la ligne de chemin de fer, de la nouvelle autoroute et de la route de Saint-Gaudens à Miramont, dans une anse de la Garonne. Sur le plan 48, est esquissé à l'est de la ville le long de la voie ferrée et de la nouvelle autoroute, une petite zone industrielle.

- l'habitat, au service des nouveaux habitants (5000) qui viennent à Saint-Gaudens pour le développement de la nouvelle activité industrielle découlant de la découverte du gaz. L'habitat est de deux styles : habitat collectif et habitat pavillonnaire.

L'habitat collectif (400 habitants/hectare) dont la forme change radicalement passant d'immeubles ou barres orientés Nord-Sud et touchant le centre ancien pour arriver à une forme d'immeubles courbes rappelant ceux du Plan Obus d'Alger disposés au milieu d'un grand parc où sont situés les équipements (stade, piscine, écoles, clubs, cinéma...) un bastion, un balcon sur la plaine avec vue sur les Pyrénées. (voir détail p12 n° 3, F.L.C. Saint-Gaudens 46) L'habitat pavillonnaire (50 habitants / hectare) sur un plan en damier, dont les maisons sont disposées en quinconce. L'entrée de cette zone est soulignée par un grand espace ouvert, perpendiculaire à la voirie avec à l'Ouest des immeubles collectifs en redans (petite hauteur) et à l'Est un équipement. Par rapport au parcellaire en damier, la voirie est toute en courbe comme d'anciens chemins vicinaux au milieu des campagnes. (voir plan p12 n°2, F.L.C. Saint-Gaudens 42).

Est-ce le tracé d'une nouvelle bastide qui serait en contre-position par son aspect géométrique régulier des parcelles avec la trame dense et ramifiée du noyau ancien ?

Ces deux implantations sont complètement isolées du centre ancien et ne tiennent pas du tout compte du pavillonnaire existant qui s'était développé le long des routes et chemins. Le centre ancien est représenté (pensé ?) comme délimité dans l'espace par un boulevard de circulation, peut être une nouvelle muraille ?

- Le Centre Civique et Civil. Cet immeuble de grande hauteur concentre toutes les nouvelles activités civiques et civiles (mairie, salle de réunion, clubs...) et les articulent à l'intérieur d'un seul volume situé en limite de la place, face au chevet de la cathédrale.

Comme le lecteur aura pu s'en rendre compte, nous n'avons pas pu, au cours de nos recherches, reconstituer l'historique du plan de Saint-Gaudens.

Dans des périodes où de grands événements historiques, des ruptures de société ont lieu, les changements d'opinions, les alliances politiques sont difficiles à cerner, surtout que la plupart des témoins ont disparu.

Des recherches plus approfondies, nous pensons aux Archives du Ministère de la Reconstruction, pourraient

peut-être apporter de nouveaux éléments afin de mieux comprendre comment et quand ce projet surgit et quand et comment et pourquoi il s'arrête.

Nous voudrions reprendre en guise de conclusion l'analyse que fait Jean-Louis Cohen du processus et des rapports de Le Corbusier avec la commande.

« Dans un premier temps, il s'enflamme et pare les stratégies sociales, industrielles ou politiques de ses partenaires de toutes les vertus. Cette première phase d'idéalisation se conclut en règle générale par un projet initial répondant ainsi à l'origine authentique de la commande.

Dans un second temps Le Corbusier déploie une offensive de charme plus vaste, avançant des projets de plus en plus grands et complexes : appelé à édifier un bâtiment, il propose de réaménager un quartier ; appelé à donner un avis limité sur un quartier, il avance un projet de réorganisation territoriale.

Le troisième temps est inmanquablement plus décevant : effrayé par le désir si ardent manifesté par les grands projets, l'interlocuteur de Le Corbusier se voit aspiré dans une spirale fatale, dont il ne parvient à se dégager qu'en brisant ou en différant la relation avec plus ou moins d'élégance »⁽¹⁾.

Bernard Catllar

⁽¹⁾ Jean-Louis Cohen, « Le Corbusier et la Mystique de l'URSS », p.12

Tous nos remerciements à la Fondation Le Corbusier en particulier à Armand Dercelles et Isabelle Godineau pour leur accueil.

BIBLIOGRAPHIE

- Jean-Louis Cohen : « Le Corbusier et la Mystique de l'URSS », Mardaga, 1987.
- Kenneth Frampton : « L'autre Le Corbusier : la forme primitive et la ville linéaire » in *Architecture d'Aujourd'hui* n°249, février 1987.
- *Logis et Loisirs* - 5^{ème} Congrès CIAM, Paris, 1938, Collection de l'Équipement de la civilisation machiniste. Urbanisme 37, Editions de l'Architecture d'Aujourd'hui.
- Le Corbusier : « Les Trois Etablissements Humains », 1^{ère} édition, Denoël, 1945
- Le Corbusier : « Des canons, des munitions ? merci ! des logis... svp » : monographie du « Pavillon des temps nouveaux » à l'exposition internationale « Art et technique » de Paris, 1937. Editions de l'Architecture d'Aujourd'hui, 1938.
- Le Corbusier : « La Ville Radieuse », édition de l'Architecture d'Aujourd'hui, 1935.
- Le Corbusier : « Précisions sur un état présent de l'architecture et de l'urbanisme », éd. Grès, 1930
- Le Corbusier : « la cité linéaire industrielle » in *Œuvre complète 1938-1946*, publiée par W. Boesiger. Les Editions d'Architecture, Zurich, p. 72 à 75.
- Lacroix-Riz, Annie : « Le choix de la défaite : les élites françaises dans les années 1930 », Armand Colin, 2010.
- Dard, Olivier : « Le rendez-vous manqué des relèves des années trente », PUF, 2002
- Le Corbusier : « La Charte d'Athènes 1933 », 1^{ère} édition, Plon, Paris, 1943.
- Pour un historique des villes linéaires, voir l'article de Georges R. Collins : « Cities on the line » depuis Arturo Soria y Mata (1844-1920) Georges Benoit-Lévy, Milutin. *The Architectural Review*, n°765, novembre 1960
- « Le Corbusier, Une Encyclopédie », Centre Georges Pompidou 1987-1988. Voir article de Rémi Baudouï : « L'attitude de Le Corbusier pendant la guerre » p. 455.

ACTIVITÉS DE L'ORDRE

Décodage du code des devoirs professionnels

Au regard des questions récurrentes posées à notre service juridique, il a été décidé d'ouvrir cette rubrique afin de décoder les obligations de l'architecte édictées par le code des devoirs professionnels.

Nous commencerons par l'**article 22** qui fait l'objet de fréquents questionnements sur la succession de mission entre architectes et qui stipule :

« *L'architecte appelé à remplacer un confrère dans l'exécution d'un contrat ne doit accepter la mission qu'après en avoir informé celui-ci, s'être assuré qu'il n'agit pas dans les conditions contraires à la confraternité et être intervenu auprès du maître d'ouvrage pour le paiement des honoraires dus à son prédécesseur. Il doit informer le Conseil Régional de l'Ordre dont il relève...* ».

En pratique, les démarches administratives que doit effectuer l'architecte successeur avant d'accepter la mission sont :

- informer par écrit l'**architecte initial** : il s'agit juste d'une information et non d'une demande d'autorisation de prendre la suite. Le successeur n'a donc pas à attendre l'autorisation de son prédécesseur. Toutefois, cet écrit n'empêche pas l'architecte successeur de prendre contact avec son confrère dans le cadre des bonnes relations confraternelles.

- intervenir, par écrit, auprès du **maître d'ouvrage**, pour le paiement des honoraires dus à son prédécesseur et lui rappeler que l'architecte dispose d'un droit moral sur ses œuvres : il s'agit juste d'une intervention rappelant au maître d'ouvrage ses obligations. Le successeur n'a donc pas à attendre que son prédécesseur soit effectivement réglé de ses honoraires.

- informer par écrit le **Conseil Régional de l'Ordre** en lui adressant copie des deux courriers précédents.

Veille marchés publics

Interventions du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées et réponses obtenues sur les opérations suivantes en juin 2010 :

- Conseil Général de l'Ariège – construction d'une demi-pension au collège Lakanal à Foix (09)

Difficultés : prime proposée de 12 000 euros ttc très insuffisante au regard des prestations demandées (niveau APS).

Réponse du maître d'ouvrage : prime calculée selon le guide Mop et tenant compte des concours précédents, avec des opérations complexes liées à la muséographie et aux monuments historiques ; au niveau de complexité de l'affaire en cours ; de l'environnement économique général lors du lancement de ce concours. Cette réponse n'étant pas satisfaisante, le Conseil est réintervenue auprès du Conseil Général demandant l'annulation de cette consultation.

- Mairie de Pamiers – construction d'un complexe sportif multiactivités (09)

Difficultés : prime pour des prestations de niveau « esquisse + » non précisée ; références exigées des candidats « dans un type de projet semblable, à caractère sportif ».

Réponse du maître d'ouvrage : prestations rémunérées à hauteur de 20 000 euros par candidat. Quant aux références demandées aux candidats, elles constitueront l'un des éléments des critères de sélection mais ne serviront en aucun cas comme critère d'élimination.

- Mairie de Mauvezin – construction d'une maison de santé pluridisciplinaire (32)

Difficultés : absence de programme et de critères de sélection des candidatures et des offres.

Réponse du maître d'ouvrage : annulation de la procédure de consultation.

- SITCOM de Mauvezin – réalisation d'un ensemble immobilier (32)

Difficulté : cahier des charges stipulant : « la maîtrise d'œuvre sera attribuée au candidat qui présente la plus forte valeur technique sur les prestations proposées au vu des pièces explicatives fournies prenant en considération des techniques relatives au développement durable (60%) ».

Réponse : valeur technique étudiée sur les seules références.

- Conseil Régional Midi-Pyrénées – réaménagement des locaux du réfectoire au lycée Bayard à Toulouse (31)

Difficultés : offre retenue apparaissant anormalement basse.

Réponse : offre retenue pas anormalement basse au regard des autres offres reçues. Le Conseil a sollicité un rendez-vous auprès du maître d'ouvrage pour dialoguer sur l'état de la profession.

Réunion annuelle de l'Ordre le 6 juillet 2010

Le 6 juillet dernier à 18 h avait lieu à L'ilot 45, la « réunion annuelle » de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées. Censée se tenir tous les ans, cette manifestation n'a que rarement eu lieu, sans doute du fait de nos retrouvailles annuelles lors des « Rendez-Vous de l'Architecture », même si sa vocation diffère. Il y avait la musique, les petits fours et les vins qui vont avec, ne manquaient que ... les architectes.

Certes, une vingtaine étaient présents parmi lesquels les « réguliers » de la DRAC, de la Maison de l'Architecture, de l'Ecole d'Architecture, de l'Expertise et bien sûr du Conseil, et tout de même quelques concernés dont les questions, les avis et les propositions ne manquaient pas de pertinence.

Après l'énoncé de quelques chiffres rébarbatifs mais nécessaires, l'exposé de nos missions, de nos engagements, des pistes poursuivies avec succès et de celles à poursuivre avec espoir, nous aurions souhaité un débat plus élargi sur « que fait l'Ordre », mais pas seulement.

Non point pour flatter nos ego car l'exercice rend humble, mais pour réunir plus de monde autour de nos actions.

Est-ce la période, la crise, l'attente des résultats du Baccalauréat (quel stress mes amis...). Bref... je ne nous trouve pas d'excuse !

Le repli sur soi marginalise, vide les syndicats, affaiblit la Maison de l'Architecture, ignore la formation continue, autant de vecteurs si nécessaires.

Et pourtant, pour ceux qui ont suivi les journées départementales et les exposés de ces consœurs et confrères qui, au plus profond de nos petits « pays », continuent d'œuvrer avec qualité dans des contextes économiques tendus, pour ceux qui apprécient la veille juridique mise en place, pour ceux qui goûtent la page hebdomadaire que « La Dépêche » consacre à l'architecture, pour ceux qui...excusez-moi à nouveau... s'intéressent un peu à ce qui se passe autour de nos métiers, on peut encore espérer, pour peu qu'on se retrouve et qu'on échange.

Marie-Martine arrive à la fin de son mandat de Présidente (sic transit gloria mundi!). Elle nous a réjouis de son dynamisme, de sa bonhomie et de son intarissable verve. Qu'elle reçoive ici toute mon affection et puisse-t-elle nous inspirer pour que notre prochaine réunion annuelle fasse salle comble.

Philippe Cirgue

ACTUALITÉS

Appel à candidatures pour la gestion des agences des architectes suspendus ou radiés pour défaut d'assurance

Depuis 2007, la profession s'est dotée d'un corps d'architectes dit « gestionnaires » ou « liquidateurs » chargés de suppléer un architecte suspendu ou radié du Tableau qui ne peut donc plus, à titre provisoire ou définitif, ni porter le titre, ni exercer la profession. Cette mission peut également s'exercer à l'égard des architectes empêchés (pour cause de maladie, invalidité, décès, liquidation judiciaire...). Il s'agit d'une mission de service public, qui est indemnisée.

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées a besoin **d'étoffer cette liste de professionnels**, notamment sur les départements **hors Haute-Garonne**, et lance donc un appel à candidatures afin de recruter de nouveaux architectes gestionnaires ou liquidateurs ayant le sens de l'intérêt général, expérimentés et motivés.

Les conditions exigées pour y répondre sont :

- être inscrit au Tableau depuis au moins dix ans
- être inscrit au Tableau en qualité de libéral ou d'associé d'une société d'architecture
- justifier d'une expérience de cinq ans au moins en tant que libéral ou en tant qu'associé d'une société d'architecture
- être de bonne moralité (casier judiciaire vierge, absence de condamnations disciplinaires)
- être à jour d'assurance professionnelle et de cotisations ordinaires

Si vous êtes intéressé(e), manifestez-vous auprès du Croa Midi-Pyrénées par tél au 05 34 31 26 66 ou par mail croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr qui vous transmettra l'acte de candidature à retourner dûment rempli.

Concours d'idées du CIAF

Dans Plan Libre n°82, nous vous informions du lancement de la consultation étudiante pour la conception du stand de la France au congrès de l'UIA qui se tiendra à Tokyo en septembre 2011.

Pour des raisons techniques, la date limite de pré-inscription fixée au 1er juillet 2010 minuit a été repoussée au 15 octobre 2010.

Pour toute information, contactez Sophie Goodfriend au 01 56 58 67 15 ou par mail ciaf@cnoa.com

Règlement de la consultation et bulletin de pré-inscription téléchargeables sur : www.architectes.org/actualites/concours-d2019idees-pour-la-conception-du-stand-francais-au-24e-congres-de-l2019uia

FORMATION

Pratique des marchés privés et des marchés publics

La pratique des marchés publics est souvent considérée comme difficile et certains architectes font même le choix de concentrer leurs efforts sur les marchés privés pensant éviter bien des difficultés d'ordre juridique et administratif. En fait, privés ou publics, les marchés obéissent à des règles de droit qu'il est indispensable de bien connaître pour travailler dans de bonnes conditions et satisfaire au mieux les clients.

La formation proposée par le CIFCA en octobre 2010 aborde ces deux segments de marchés.

En matière de marchés publics, leur pratique nécessite deux préalables incontournables : connaître l'univers des collectivités territoriales, comprendre les grands principes de la commande publique. Ensuite, il convient de savoir identifier les procédures qui sont nombreuses, assez complexes mais qui en fait obéissent toutes à ces grands principes. Enfin, il s'avère utile de bien cerner les 3 temps forts de la commande publique qui sont : la phase de consultation, l'exécution et le suivi financier d'une opération.

Ainsi, les 2 modules de formation proposés par le Cifca constituent non seulement une initiation théorique aux marchés publics mais permettent aussi de se préparer au suivi d'un marché grâce à l'analyse d'une opération de A à Z. L'exemple retenu sera une « procédure adaptée ». Les formateurs ont l'objectif de montrer à chaque phase de la procédure, comment répondre aux attentes de la maîtrise d'ouvrage et comment gérer les problèmes qui ne manqueront pas d'apparaître quel que soit le registre : la légalité de la procédure (choix de la maîtrise d'œuvre ou de l'entreprise, gestion des candidats évincés...), les avenants aux marchés, le suivi financier (gestion de la trésorerie, délai de paiement), la rigueur administrative. D'une certaine manière, la formation doit fournir aux stagiaires « une boîte à outils » pour chacune des phases des marchés.

Par ailleurs, il sera proposé aux stagiaires un accès direct en temps réel à certaines plateformes d'informations que les candidats à la commande publique doivent connaître.

Christine Alexandre, Docteur en études urbaines - Habilitée à diriger des recherches, diplômée de l'I.A.E (Institut d'Administration des Entreprises) et de l'IEJUC (Institut d'Etudes Juridiques en Urbanisme et en construction), enseignante à l'ENSA de Toulouse.

Module 1 : 7 & 8 octobre 2010 - Les fondamentaux

Module 2 : 21 & 22 octobre 2010 - Pratique confirmée des marchés publics

400 euros le module (Net de taxes) - Inscription possible à un seul des modules

Lieu de formation : ENSA de Toulouse - CIFCA

Fabrication du paysage et de la ville durables - Module 3 : Comprendre et pratiquer l'eau... pour valoriser vos projets

Hormis celle du robinet, l'eau, traitée comme une menace, est, de longue date, dissimulée dans nos aménagements. Inondations, pollutions, épuisement des nappes, réduction de la biodiversité... est le cortège de conséquences néfastes engendrées par une telle posture. Heureusement, la situation évolue ; mais les connaissances acquises au sein de nos formations initiales sont très insuffisantes pour appréhender l'eau sous ses multiples facettes. Les techniques innovantes qui fondent les savoirs actuels sont souvent le fruit d'expérimentations pratiques sans cesse corrigées, renouvelées, à cause de cet élément vivant et capricieux.

La formation « **Architecture, urbanisme et techniques de production du paysage** » rassemble des intervenants de la plus haute compétence et des visites qui ouvriront de manière aussi éloquente qu'inattendue les connaissances des stagiaires sur le rôle primordial de l'eau pour refonder nos modes de pensée et nos méthodes de conception de la ville et du paysage en ce début de XXIème siècle.

Experts ingénieurs, urbanistes et paysagistes proposent de mieux connaître les problématiques liées à l'eau, de l'intégrer comme composante structurante de l'espace à toutes les échelles, de gérer le pluvial (rétention, infiltration), de dépolluer écologiquement (phytoremédiation), de recycler et économiser la précieuse ressource. Le génie végétal est convoqué pour consolider, renaturer des sites, apporter des alternatives vivantes et esthétiques aux pratiques du génie civil souvent plus coûteuses et plus « dures ».

Emblématique pour la reconsidération radicale de son rapport à l'eau, Lyon nous offre des visites commentées illustrant les présentations pointues (réalisation et chantier). Les découvertes ne seront pas seulement techniques : elles permettront de renouer avec la beauté de l'eau dans nos villes et nos espaces publics, avec sa faculté d'attirer le vivant et de renforcer la biodiversité.

Ce module vous donnera certainement l'envie de suivre, à votre rythme, d'autres volets de la formation (voir ci-dessous). L'ensemble pose au plan des savoirs et des pratiques de solides jalons pour renforcer la pertinence de votre exercice professionnel au regard des nouvelles exigences environnementales et paysagères.

Sylvie Assassin, responsable de la formation

Module 3 : 30 septembre, 1 & 2 octobre 2010 / Module 4 : 29 & 30 octobre 2010

Module 1 : 26 & 27 novembre 2010

980 euros le module (Net de taxes) / Les 4 modules : 2070 euros Net de taxes

Lieu de formation : ENSA de Toulouse - CIFCA

Calendrier des formations ouvertes à partir de septembre 2010 Inscriptions, informations et programme : www.polearchinformation.org Pôle-Cifca - 83 rue Aristide Maillol - BP 10629 - 31106 Toulouse - Tél : 05 62 11 50 63

Libellé de la formation

Dates

Organisme et lieu de formation

Coût pédagogique

Architecture, Environnement et Développement durable (*)

Stage comprenant 32 jours de formation et 5 jours de voyage international, organisé en deux parties

Début de la formation le 17 septembre 2010
Modules de 2 ou 3 jours
- 1^{ère} partie en 2010 : 6 modules de formation
- 2^{ème} partie en 2011 : 10 modules de formation

CIFCA - ENSA de Toulouse

- 1^{ère} partie en 2010
1800 euros Net de taxes
- 2^{ème} partie en 2011
3100 euros Net de taxes

De la programmation à la réalisation des équipements sportifs (**)

Formation complète 2010/2011 : 30 jours de formation, dont le cycle de conférences, 2 voyages d'études nationaux et 3 jours de voyage international

Début de la formation le 23 septembre 2010
Modules de 2 ou 3 jours
- 1^{ère} partie en 2010 : 5 modules de formation
- 2^e partie en 2011 : 8 modules de formation

CIFCA - ENSA de Toulouse et CNFPT

- 1^{ère} partie en 2010
1600 euros Net de taxes
- 2^e partie en 2011
2700 euros Net de taxes

Cycle de 6 conférences sur les équipements sportifs : de leur programmation à leur réalisation (**)

1 jour par conférence

24 septembre 2010 - Thème : Des équipements sportifs pour tous, adaptés à chacun ?
Dates des prochains thèmes :
26 novembre 2010 / 25 mars 2011 / 27 mai 2011

CIFCA - ENSA de Toulouse et CNFPT

40 euros par conférence ou 180 euros pour le cycle Net de taxes
Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi) : 10 euros/conférence

Maquettes numériques et nouvelles pratiques de collaboration - 1 jour de formation

24 septembre 2010

CIFCA - ENSA de Toulouse

200 euros Net de taxes

Habitat durable(*)

2 jours de formation par module

Module 1 : 14 & 15 octobre 2010
Module 2 : 4 & 5 novembre 2010
Module 3 : 25 & 26 novembre 2010

CIFCA - ENSA de Toulouse

Les 3 modules :
1540 euros Net de taxes

Maison d'architecte : obtenir des contrats, c'est facile

2 jours de formation

14 & 15 octobre 2010

CIFCA - ENSA de Toulouse

400 euros Net de taxes

Fabriquer l'habitat pour tous à tous les âges(*)

3 jours de formation

21, 22 & 23 octobre 2010

CIFCA - ENSA de Toulouse

890 euros Net de taxes

Formation OPC

2 modules de 2 à 3 jours de formation chacun

Module 1 : Nouvelle pratique professionnelle de la mission OPC - 21 & 22 octobre 2010
Module 2 : Gestion de Projet et planning PERT avec MS PROJECT - 17, 18 & 19 novembre 2010

MC Formation Blagnac

660 euros Net de taxes
1190 euros Net de taxes

Formation de coordination SPS, niveaux 1 & 2

Stage niveau 1 : 15 journées en 3 séances
Stage niveau 2 : 12 journées en 3 séances

Niveau 1 : 11 au 18 octobre, 25 au 29 octobre, 15 au 19 novembre 2010
Niveau 2 : 11 au 18 octobre, 25 au 29 octobre, 15 et 16 novembre 2010

MC Formation Blagnac

2600 euros Net de taxes
2100 euros Net de taxes

Réhabilitation et le diagnostic technique du bâti(*)

2 jours de formation

5 & 8 octobre 2010

CIFCA - ENSA de Toulouse et MC Formation Blagnac

1200 euros Net de taxes

Colloque de formation continue : Le bâti existant et le patrimoine face aux nouvelles exigences

2 jours de formation

La Rochelle : 4 & 5 novembre 2010

CIFCA - ENSA de Toulouse et CNEAF***

600 euros Net de taxes

*stage soutenu par la Direction générale des patrimoines

** stage réalisé en partenariat avec le CNFPT

*** colloque réalisé en partenariat avec le CNEAF (Collège National des Experts Architectes Français)

ZAC DE MONGES CROIX DU SUD À CORNEBARRIEU (31)

ÎLOT D2

Maître d'ouvrage : **Urbis - Promologis**
 Architectes : **Gouwy Grima Rames Architectes**
 Paysagiste : **Julie Poirel**
 SHON : **5200 m²**
 Concours : **avril 2010**
 Date de livraison prévue : **juin 2012**



Notre projet, fortement imprégné par les différentes caractéristiques du site, va tenter d'entrer en symbiose avec ce lieu en jonglant entre deux typologies, l'une troglodyte qui s'insère dans la pente et l'autre faite de volumétries simples qui observent le paysage.

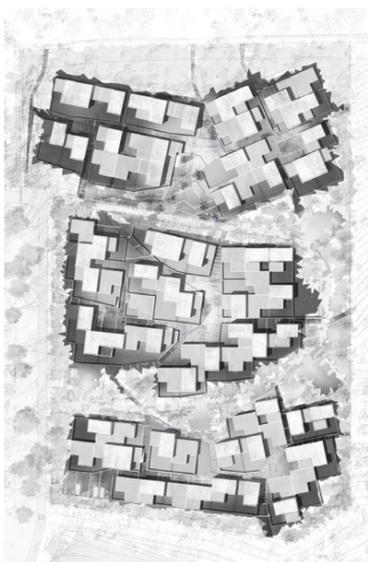
De cette simplicité recherchée, une force se dégagera issue des jeux entre des pleins et des vides, issue de la confrontation de la massivité de la matière brute et de la légèreté du verre pour servir une architecture d'ombre et de lumière dans laquelle la richesse des espaces sera prioritaire ainsi que la finesse des relations entre intérieur et extérieur.

De plus, pour ne pas altérer la richesse intrinsèque du site, l'impact visuel de la voiture sera minimisé en réduisant au maximum les circulations et en intégrant dans le projet l'ensemble des stationnements. Pour conclure, l'installation de notre projet sur ce lieu se rapprochera de celle d'un morceau de musique qui, avec son rythme et son tempo, entrera en résonance avec le déjà-là. Une mélodie, une architecture faite simplement pour l'homme.



ÎLOT E1

Maître d'ouvrage : **European Homes - Promologis**
 Architectes : **Puig Pujol - Ping Pong**
 Paysagiste : **Emma Blanc**
 SHON : **8015 m²**
 Concours : **avril 2010**
 Date de livraison prévue : **novembre 2012**



- . Prolonger le boisement du coteau dans l'îlot.
- . Organiser, au plus près de la topographie naturelle du site, trois clairières en gradins, supports de l'urbanisation.
- . Composer, autour d'un réseau de cheminements serpentant dans la pente (espaces collectifs, porteurs de vie sociale), des unités de voisinage d'échelle intermédiaire entre l'îlot et le logement.
- . Répartir, harmonieusement dans la pente, les logements individuels et leurs jardins de manière à favoriser à la fois leur intimité, leur ensoleillement et leur agrément visuel.
- . Organiser, par une voie totalement dissociée des cheminements piétons, une desserte optimisée de l'îlot décrivant une boucle en sens unique entre les clairières, au travers du boisement.



ÉVÉNEMENT

XXIV^E RENDEZ-VOUS DE L'ARCHITECTURE

Nous avons souhaité pour cette 24^{ème} édition des Rendez-Vous de l'Architecture poursuivre notre démarche de changement de lieu engagée depuis l'an dernier. Nous avons donc choisi, pour cette année, le Stadium qui correspond non seulement à un lieu emblématique de Toulouse mais aussi à une attente de nos partenaires industriels. Cette journée sera ponctuée par les conférences de Marc Mimram, Patrick Arotcharen et Michel Hoessler, que nous remercions pour leur participation, et par le lancement des 5^{èmes} Rendez-Vous Architecture & Cinéma pilotés par notre consœur, Sylvie Assassin, qui nous propose à chaque édition une programmation de grande qualité. Je tiens également à remercier Daniel Estevez et Gérard Tiné pour la conception des stands de nos partenaires industriels. Afin d'assurer le plein succès de notre événement annuel, nous comptons sur votre massive participation.

Marie-Martine Lissarrague

Présidente

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées

Jeudi 7 octobre 2010, Stadium - Toulouse



9h30 / Accueil

par **Marie-Martine Lissarrague**, Présidente de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées et **Pierre Duffau**, Président de la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées

10h00 / Conférence

Patrick Arotcharen, architecte

Une démarche guidée par l'obsession du parcours qui sculpte les espaces et déforme les parois. Une expression architecturale nourrie de techniques, qui s'enthousiasme du rôle de la façade face aux enjeux environnementaux. Des interventions sur les franges urbaines ou la nature s'insinue au cœur des édifices et enveloppe les compositions architecturales.

11h00 / Prestation de serment

de la promotion 2009-2010 des architectes inscrits à l'Ordre des Architectes

12h00 / Inauguration officielle

en présence des personnalités.

12h30 / Buffet déjeunatoire

sur les espaces des partenaires industriels (réservation obligatoire).

14h30 / Conférence

Michel Hoessler, paysagiste

«Eaux, strates et horizons sont des thèmes et questionnements récurrents qui sous-tendent les projets de l'agence TER ; ils initient la fabrication des lieux et prennent différentes formes et orientations à l'intérieur des réalisations. Si les réalisations comptent de nombreux jardins, parcs et squares, le positionnement singulier de l'Agence TER consiste à aborder toutes les questions relatives à l'urbain, le renouvellement et l'anticipation de son devenir, sans séparer « paysage et urbanisme ».

18h00 / Lancement des rendez-vous Architecture et Cinéma

Lieu de vie privilégié dans la plupart des sociétés - et particulièrement la nôtre, avec 80% des Français follement amoureux d'elle -, la maison est lourde de sens dans le septième art. Isolée le plus souvent à l'écart de la ville, ce qui renforce sa dimension privée, elle est le masque de tous les fantasmes : amour, argent, manipulation, meurtres et ... fantômes.

Cossue - gardienne des secrets de famille et des drames bourgeois -, indigente - métaphore de la précarité de la vie -, elle est aussi un formidable laboratoire d'innovations architecturales. Buster Keaton et Jacques Tati s'y sont joués de « la vie moderne », quand elle n'est que vanité de paraître. Marcel L'Herbier et Godard « ont pris » sans réserve l'espace de maisons manifestes de l'Architecture Moderne, connues de tous les cinéphiles.

Les cinquième « Rendez-vous Architecture et Cinéma » accueillent cette expression idéale de l'habitat dans toute sa variété : cité jardin, maison de maître, pavillonnaire, lotissement, etc. Les nouvelles exigences sociétales placent aujourd'hui l'habitat individuel au cœur des débats sur nos cadres de vies : performance énergétique, lutte contre l'étalement urbain, « mitage » des territoires. Le temps des expérimentations est là, plus que jamais.

19h00 / conférence

Marc Mimram, architecte

Sa double formation s'exprime à travers son parcours professionnel. A la recherche de l'essentiel, de la limite structurelle, il donne toute son élégance et sa légèreté aux projets. Ses réalisations, comme la passerelle Solferino à Paris ou la passerelle Beng Bu à Tianjin en Chine, associent expression architecturale et technique. Il travaille actuellement à la construction du Stade Roland Garros à Paris et du pont de Moulay Al Hassan au Maroc.

20h30 / cocktail de clôture

(réservation obligatoire)

Exposition European 10 - « inventer l'urbanité » site de Laubis

Le concours European a pour objectif de révéler de jeunes professionnels européens de la conception architecturale et urbaine et de faire connaître leurs idées. Il aide également les villes et les aménageurs qui proposent des sites au concours à trouver des réponses architecturales et urbaines à des situations urbaines en mutation. Pour cette 10^{ème} édition, 6 sites en France ont été retenus dont le site de Laubis à Seilh. A travers cette exposition, la Maison de l'Architecture présente les 10 projets pré-sélectionnés sur le site de Laubis à Seilh, dont les 3 projets retenus pour participer à la consultation lancée par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

Stadium Toulouse

1, allée Gabriel Biènés - BP 54023 - 31028 Toulouse Cedex 4

En venant du centre ville : sur le Pont Saint Michel, prendre l'avenue du Grand Ramier, le Stadium se trouve après le Parc des Expositions et la piscine municipale.

Par le périphérique : prendre la sortie 24 « Empalot », où se trouve aussi l'indication « Stadium », et continuer jusqu'au premier feu rouge. Prendre à gauche le pont de la Poudrerie puis à droite. Suivre les panneaux Stadium.

Parking gratuit situé devant les grilles.

Accès par la grille et se diriger au Club Affaires, situé en face, le long des terrains d'entraînement, en suivant les panneaux « La Bodega du Tef ».